

2012

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK



Rapport sur la stabilité financière

Banque nationale suisse
Rapport sur la stabilité financière

Editeur

Banque nationale suisse
Stabilité financière
CH-8022 Zurich
Téléphone: +41 44 631 31 11

Langues

Le Rapport sur la stabilité financière est publié en langues anglaise, française et allemande.

Le présent document est une traduction. La version anglaise fait foi.

Informations complémentaires

snb@snb.ch

Abonnements, exemplaires isolés et changements d'adresse

Banque nationale suisse, Bibliothèque
Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone: +41 44 631 32 84
Fax: +41 44 631 81 14
E-mail: library@snb.ch

Internet

Les publications de la Banque nationale suisse sont disponibles sur le site www.snb.ch, Publications.

Composition et impression

Neidhart + Schön AG, Zurich

Date de publication

Août 2012

ISSN 1662-727X (version imprimée)
ISSN 1662-7288 (version électronique)

Informations et sources

Les statistiques bancaires utilisées dans le présent rapport se fondent sur les données officielles fournies et/ou sur les informations publiées par les différentes banques. Les analyses portent sur les catégories des grandes banques et des banques commerciales axées sur le marché intérieur. Ces dernières comprennent les établissements dont les crédits accordés en Suisse représentent plus de 50% du total des actifs. Les données relatives aux grandes banques sont analysées sur une base consolidée. Le présent document repose sur les informations disponibles le 31 mai 2012.

Droit d'auteur/copyright ©

La Banque nationale suisse (BNS) respecte tous les droits de tiers, notamment ceux qui concernent des œuvres susceptibles de bénéficier de la protection du droit d'auteur (informations ou données, libellés et présentations, dans la mesure où ils ont un caractère individuel).

L'utilisation, relevant du droit d'auteur (reproduction, utilisation par Internet, etc.), de publications de la BNS munies d'un copyright (© Banque nationale suisse/BNS, Zurich/année, etc.) nécessite l'indication de la source, si elle est faite à des fins non commerciales. Si elle est faite à des fins commerciales, elle exige l'autorisation expresse de la BNS.

Les informations et données d'ordre général publiées par la BNS sans copyright peuvent aussi être utilisées sans indication de la source.

Dans la mesure où les informations et les données proviennent manifestement de sources tierces, il appartient à l'utilisateur de ces informations et de ces données de respecter d'éventuels droits d'auteur et de se procurer lui-même, auprès des sources tierces, les autorisations en vue de leur utilisation.

Limitation de la responsabilité

Les informations que la BNS met à disposition ne sauraient engager sa responsabilité. La BNS ne répond en aucun cas de pertes ni de dommages pouvant survenir à la suite de l'utilisation des informations qu'elle met à disposition. La clause de non-responsabilité porte en particulier sur l'actualité, l'exactitude, la validité et la disponibilité des informations.

© Banque nationale suisse, Zurich/Berne 2012

Table des matières

5	Résumé
6	1 Evaluation globale
9	2 Risques clés pour le système bancaire suisse
15	3 Scénarios, exposition et impact sur les banques
20	4 Résilience des banques

Rapport sur la stabilité financière 2012

Résumé

L'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse s'est dégradé depuis juin 2011: la crise de la dette en Europe s'est aggravée au second semestre 2011, la croissance de l'économie mondiale a perdu de sa vigueur, les tensions ont augmenté dans le système bancaire international, et les déséquilibres se sont accentués sur les marchés immobilier et hypothécaire en Suisse. Les signes précurseurs d'une possible reprise dans la zone euro, qui étaient apparus début 2012, se sont estompés. Même si la Banque nationale suisse (BNS) prévoit une amélioration progressive de la situation au cours des douze prochains mois, le risque d'une détérioration rapide et marquée de la situation dans le secteur bancaire suisse reste élevé.

En dépit des progrès accomplis, les fonds propres susceptibles d'absorber des pertes détenus par les grandes banques sont toujours inférieurs au niveau nécessaire pour garantir à ces dernières une résilience suffisante, compte tenu des risques élevés découlant de l'environnement. Du fait de leur importance pour l'économie suisse et pour la stabilité du système financier, les grandes banques doivent encore accroître leur résilience. Aussi la Banque nationale recommande-t-elle à UBS de poursuivre dans cette voie, notamment en continuant à mener une politique restrictive en matière de dividendes, et au Credit Suisse de renforcer considérablement ses fonds propres susceptibles d'absorber des pertes pendant l'année en cours. Une amélioration de leur dotation en fonds propres est une nécessité du point de vue de la stabilité financière. Mais c'est aussi dans l'intérêt des banques, car une solide dotation en fonds propres représente un avantage concurrentiel dans l'une de leurs activités de base, à savoir la gestion de fortune, et stimule la confiance du marché en général. De surcroît, afin d'éviter que les appréciations portées par le marché ne soient défavorables dans les périodes de crise, les grandes banques devraient montrer davantage de transparence au sujet de leur résilience.

L'exposition modérée des grandes banques aux pays périphériques de la zone euro constitue une force. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles l'appréciation portée par le marché sur leur solvabilité est actuellement plus favorable que celle émise envers les autres banques internationales. En outre, depuis juin 2011, elles ont aussi réduit leurs actifs pondérés en fonction des risques et accru leurs fonds propres susceptibles d'absorber des pertes. Toutefois, on relève au nombre de leurs faiblesses que le niveau de ces derniers, mesuré selon les dispositions de Bâle III, est toujours inférieur à la moyenne internationale. Ce constat est notamment

valable pour le Credit Suisse. Par ailleurs, dans l'éventualité d'une nouvelle aggravation de la crise dans la zone euro – et bien que les pertes sur les expositions directes aux pays périphériques seraient relativement faibles – la détérioration générale de l'environnement économique qui s'ensuivrait entraînerait des pertes substantielles, par rapport aux fonds propres susceptibles d'absorber des pertes détenus par ces établissements. De plus, le niveau d'endettement des deux grandes banques reste très élevé malgré la réduction de leurs actifs pondérés en fonction des risques. Il est ainsi difficile de déterminer avec certitude dans quelle mesure la diminution des actifs pondérés en fonction des risques correspond à une réduction effective des risques économiques. Enfin, l'appréciation supérieure à la moyenne émise par le marché repose en partie sur l'attente toujours bien ancrée d'une aide de l'Etat en cas de crise.

Quant aux banques commerciales axées sur le marché intérieur, leur capitalisation moyenne au regard des exigences réglementaires se situe à un niveau historiquement élevé. Cependant, la résilience de certaines d'entre elles – dont quelques établissements de taille importante – devrait encore être renforcée compte tenu de leur exposition aux risques. En outre, du fait de l'augmentation des risques cycliques sur les marchés immobilier et hypothécaire, un ajustement temporaire des exigences de fonds propres applicables à l'ensemble du système pourrait devoir être envisagé.

Afin de limiter ces risques à moyen terme pour la stabilité financière, il est possible de compléter les mesures d'autoréglementation et de surveillance microprudentielle par des mesures macroprudentielles. Aussi la BNS approuve-t-elle les mesures annoncées le 1^{er} juin 2012 en vue de réduire les risques sur le marché hypothécaire. Celles-ci comprennent une nouvelle révision des règles d'autoréglementation pour les prêts hypothécaires, un ajustement permanent des pondérations-risques pour les prêts hypothécaires à quotité de financement élevée et l'introduction d'un nouvel instrument macroprudentiel sous la forme d'un volant anticyclique de fonds propres.

A court terme, l'évolution des marchés immobilier et hypothécaire sera déterminante pour évaluer s'il est nécessaire d'activer le volant anticyclique de fonds propres. Le cas échéant, le volant anticyclique devrait contribuer à protéger le secteur bancaire des conséquences d'une croissance excessive des crédits en renforçant sa capacité d'absorber des pertes. De plus, il devrait permettre de prévenir l'apparition de tels excès. L'activation de cet instrument constituerait une mesure temporaire.

1 Evaluation globale

L'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse s'est dégradé depuis la publication du dernier Rapport sur la stabilité financière en juin 2011. En effet, la crise de la dette souveraine dans les pays périphériques de la zone euro s'est aggravée au second semestre 2011, menaçant de s'étendre aux Etats constituant le noyau dur. Cette crise a eu des conséquences particulièrement négatives pour le secteur bancaire européen, dont l'exposition à ces pays est forte. A leur tour, les problèmes affectant le secteur bancaire se sont répercutés sur la croissance économique, conduisant les banques européennes à se montrer plus prudentes dans leurs pratiques en matière d'octroi de crédits. La faiblesse de l'activité économique a aussi entravé les efforts poursuivis par les pays en difficulté pour restructurer leurs finances publiques. Dans l'ensemble, cette évolution s'est traduite par une augmentation notable des primes de risque de crédit sur les marchés financiers. Simultanément, la croissance économique s'est essoufflée à l'échelle mondiale. Les signes précurseurs d'une possible reprise dans la zone euro, qui étaient apparus début 2012, se sont estompés.

La croissance économique a ralenti en Suisse également, même si, comparé à celui des autres pays, l'environnement économique est demeuré favorable. Ce contexte, associé au niveau historiquement bas des taux d'intérêt, a continué de stimuler la forte croissance des prix immobiliers, observée ces dernières années. Les estimations de la BNS sur les prix des appartements indiquent qu'ils excèdent déjà les niveaux justifiés par les fondamentaux.

Selon le scénario de base, la Banque nationale s'attend à ce que la reprise économique se poursuive à un rythme modéré, en Suisse comme à l'étranger. Aussi l'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse devrait-il s'améliorer. Ce scénario prévoit que la vive expansion des marchés immobilier et hypothécaire se maintiendra en raison de la situation économique relativement favorable en Suisse et du bas niveau des taux d'intérêt. A moyen terme, cela débouchera sur un accroissement tant du risque que de l'ampleur d'une correction potentielle des prix de l'immobilier résidentiel.

Même si la BNS table actuellement sur une amélioration de l'environnement économique et financier, le risque d'une dégradation rapide et marquée au cours des douze prochains mois reste élevé.

Aussi la Banque nationale recourt-elle, en vue d'évaluer l'adéquation de la dotation des banques en fonds propres, à un scénario négatif qui reflète ces risques. Ce scénario très défavorable, mais plausible, suppose une nouvelle aggravation de la crise de la dette en Europe, qui entraînerait nombre de pays européens – dont la Suisse – et les Etats-Unis dans une profonde récession, et une forte contraction de la croissance économique dans les pays émergents. Selon ce scénario, le secteur bancaire mondial serait frappé par une crise sévère, ce qui aggraverait encore la situation économique. En outre, les cours des actions et les prix immobiliers chuteraient dans la plupart des pays, y compris en Suisse.

Renforcement de la résilience des grandes banques

Le scénario de base prévoit, à court terme, une amélioration progressive de la résilience des grandes banques. Cependant, à moyen terme, il table sur une augmentation des risques pour les marchés immobilier et hypothécaire en Suisse et, partant, du potentiel de pertes découlant des prêts hypothécaires. Néanmoins, compte tenu de leurs modèles commerciaux diversifiés, les grandes banques seraient moins touchées par les effets d'une possible correction des prix immobiliers que la plupart des banques commerciales axées sur le marché intérieur.

Selon le scénario négatif, le potentiel de pertes serait substantiel pour les grandes banques en raison de l'importance de leurs positions de crédit et de négoce. L'exposition du Credit Suisse et d'UBS aux Etats périphériques de la zone euro est modérée, en termes absolus et par rapport à d'autres banques commerciales internationales. En conséquence, les pertes directes seraient relativement modestes si des mesures de restructuration de la dette devaient être prises dans ces pays. Toutefois, les deux grandes banques sont indirectement exposées au secteur bancaire européen, et ce dans une large mesure, si bien qu'elles subiraient des pertes substantielles en cas de crise bancaire en Europe. Toujours selon ce scénario négatif, d'autres pertes importantes surviendraient comme conséquences des défauts de crédit en Suisse et aux Etats-Unis et de la chute des marchés boursiers internationaux.

Malgré les progrès accomplis, la BNS considère que, compte tenu du potentiel de pertes dans ce scénario, les fonds propres susceptibles d'absorber des pertes détenus par les grandes banques restent inférieurs au niveau nécessaire pour garantir à ces dernières une résilience suffisante. Fin mars 2012, les

ratios de fonds propres calculés sur la base des fonds propres pouvant absorber des pertes¹ et des actifs pondérés en fonction des risques, s'élevaient à 5,9% pour le Credit Suisse² et à 7,5% pour UBS³, conformément au nouveau cadre réglementaire, à savoir Bâle III et la réglementation suisse relative à la problématique du *too big to fail*. Cependant, en pourcentage du total net de leur bilan respectif⁴, leurs fonds propres susceptibles d'absorber des pertes s'inscrivaient à seulement 1,7% pour le Credit Suisse et à 2,7% pour UBS. Ces fonds propres seraient par exemple insuffisants pour absorber des pertes telles que celles subies par UBS lors de la récente crise (plus de 3% du total net du bilan).

En outre, mesurée d'après les définitions de Bâle III, la dotation en fonds propres des deux grandes banques – en particulier celle du Credit Suisse –, est inférieure à la moyenne internationale. En raison de l'importance des grandes banques pour l'économie suisse et pour la stabilité financière, un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne serait approprié. Même si les nouvelles prescriptions de Bâle III ne sont pas entièrement contraignantes avant le début de 2019, elles constituent déjà la référence déterminante pour évaluer la résilience des banques d'un point de vue économique, mais aussi, depuis la dernière crise financière, de plus en plus dans l'optique des marchés. Bien que les comparaisons sur le plan international devraient toujours être interprétées avec prudence, la BNS estime que, dans ce cas particulier, les résultats de la comparaison sont suffisamment fiables et pertinents.

Aussi la Banque nationale considère-t-elle que les deux grandes banques devraient continuer d'accroître leurs fonds propres pouvant absorber des pertes. Pour UBS, cela implique de poursuivre son processus visant à renforcer ses fonds propres et, pour le Credit Suisse, d'accélérer le processus en s'efforçant de nettement augmenter les siens pendant l'année en cours. Accroître la résilience est une nécessité du point de vue de la stabilité financière. Mais c'est aussi dans l'intérêt des banques, car une solide dotation en fonds propres représente un avantage concurrentiel dans l'une de leurs activités de base, à savoir la gestion de fortune. En outre, les banques réduirait également leur risque de devoir se recapitaliser dans des conditions difficiles en cas de crise.

Par ailleurs, la BNS recommande aux grandes banques de montrer davantage de transparence au sujet de leur résilience. Une plus grande transparence stimule la confiance du marché et évite que ce

dernier ne porte des appréciations erronées et défavorables dues à un manque de clarté, ce qui pourrait éventuellement aggraver encore la situation en cas de crise. Concrètement, les deux établissements devraient publier chaque trimestre les nouveaux indicateurs réglementaires selon le dispositif de Bâle III entièrement mis en œuvre, comme l'a effectivement fait UBS lors des deux dernières présentations de ses résultats trimestriels. Afin de démontrer de manière transparente leurs progrès continus en matière de réduction des risques, ils devraient calculer et publier leurs actifs pondérés en fonction des risques non seulement sur la base de leurs modèles internes, mais aussi suivant l'approche standard de Bâle.

Déséquilibres sur les marchés immobilier et hypothécaire en Suisse: risques primaires pour les banques commerciales axées sur le marché intérieur

Le scénario de base prévoit pour les banques commerciales axées sur le marché intérieur une augmentation des risques à moyen terme qui découlerait d'une correction des déséquilibres sur les marchés immobilier et hypothécaire en Suisse. Si la vive expansion de ces marchés se poursuit, un ajustement des prix non seulement deviendrait plus probable, mais aurait aussi des répercussions plus graves. Une baisse des prix immobiliers de l'ordre de celle enregistrée dans les années 1990, qui serait par exemple déclenchée par une hausse des taux d'intérêt, causerait des pertes substantielles aux banques axées sur le marché intérieur. En outre, un relèvement des taux d'intérêt pourrait entraîner, pour certains établissements bancaires, d'importantes chutes de leurs bénéficiaires, du fait de leur forte exposition directe au risque de taux d'intérêt.

La capitalisation moyenne – mesurée selon les exigences réglementaires – des banques axées sur le marché intérieur demeure à un niveau historiquement élevé, tant par rapport à leurs actifs pondérés en fonction des risques qu'au total de leur bilan. De plus, une grande part des fonds propres publiés selon Bâle II pour ces établissements peuvent également absorber des pertes, ce qui n'est pas le cas pour les grandes banques.

Néanmoins, compte tenu du contexte actuel, la résilience de ces banques, calculée à l'aide des indicateurs de fonds propres réglementaires, est surestimée. Premièrement, les exigences de fonds propres ne prennent pas en considération certains risques, notamment l'exposition au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de banque⁵ (*banking book*).

1 Suivant la définition de la BNS, les fonds propres susceptibles d'absorber des pertes correspondent à la somme des fonds propres de base CET1 (*common equity tier 1*), selon le dispositif réglementaire de Bâle III entièrement mis en œuvre, et des instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé (*high trigger*), selon la législation suisse relative à la problématique du *too big to fail*. En vertu de la réglementation suisse, les banques doivent détenir en outre des instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas (*low trigger*). Comme ils font partie du plan d'urgence helvétique et qu'ils sont destinés à la restructuration ou à la liquidation des unités restantes d'une banque, ils ne sont

pas pris en considération dans cette perspective de continuité de l'exploitation. Pour plus de détails, voir chapitre 4, page 20.

2 Source: estimations de la BNS sur la base du rapport du Credit Suisse pour le premier trimestre 2012.

3 Présentation par UBS de ses résultats du premier trimestre 2012.

4 Afin de tenir compte des différences entre les normes comptables, le total du bilan d'UBS a été ajusté. Cet ajustement inclut l'impact des accords de compensation (y compris les garanties en espèces), conformément à la loi sur les banques (LB), sur la base du périmètre de consolidation suivant les normes IFRS. Le total du bilan du Credit Suisse n'a pas été ajusté. Selon la réglementation suisse relative à la

Deuxièmement, les exigences actuelles de fonds propres ont un effet procyclique. A travers son impact sur les quotités de financement, une hausse des prix immobiliers peut conduire à une baisse des exigences en matière de fonds propres. Plus les prix immobiliers s'élevaient au-dessus des niveaux justifiés par les fondamentaux, plus les indicateurs de fonds propres réglementaires surestiment la résilience de ces banques.

En outre, les ratios de fonds propres et la propension aux risques des banques axées sur le marché intérieur présentent une forte dispersion. Certaines de ces banques – parmi lesquelles des établissements de taille importante – sont fortement exposées aux risques de taux d'intérêt et de crédit, alors qu'elles ne disposent que de réserves de fonds propres relativement faibles.

Sur cette toile de fond et compte tenu des risques croissants sur les marchés immobilier et hypothécaire en Suisse, la BNS considère qu'il est nécessaire de prendre des mesures correctrices. A ce jour, ni la révision des dispositions d'autoréglementation par l'Association suisse des banquiers l'année passée⁶, ni le renforcement de la surveillance microprudentielle par la FINMA⁷ n'ont suffi à éviter le nouvel accroissement du risque systémique sur les marchés immobilier et hypothécaire en Suisse.

Dans ce contexte, la BNS approuve les mesures annoncées le 1^{er} juin 2012 et visant à réduire les risques sur le marché hypothécaire. Ces mesures comprennent trois éléments: une nouvelle révision de l'autoréglementation en matière de prêts hypothécaires, qui limite à partir de juillet 2012 l'utilisation de l'épargne provenant de la prévoyance comme garantie pour les emprunteurs; un ajustement permanent, dès janvier 2013, des pondérations-risques pour les prêts hypothécaires à quotité de financement élevée; enfin, l'introduction d'un nouvel instrument macroprudentiel, à la disposition des autorités suisses également à compter de juillet 2012, sous la forme d'un volant anticyclique de fonds propres.

A court terme, l'évolution des marchés immobilier et hypothécaire sera déterminante pour évaluer s'il est nécessaire d'activer le volant anticyclique de fonds propres. Le cas échéant, le volant anticyclique devrait contribuer à protéger le secteur bancaire des conséquences d'une croissance excessive des crédits en renforçant sa capacité d'absorber des pertes. De plus, il devrait permettre de prévenir l'apparition de tels excès. L'activation de cet instrument constituerait une mesure temporaire.

Pour certaines banques axées sur le marché intérieur, il s'avère nécessaire de prendre des mesures correctrices non seulement à moyen terme, mais aussi à court terme, du fait que l'environnement pourrait se dégrader rapidement, comme le prévoit le scénario négatif. Les estimations de la BNS indiquent que certains de ces établissements disposent de réserves de fonds propres insuffisantes pour absorber des pertes sur les crédits si le scénario négatif devait se réaliser. Il convient donc de faire face à ces risques à court terme par des mesures d'ordre microprudentiel.

problématique du *too big to fail*, les grandes banques devront présenter un niveau de fonds propres d'au moins 4,5% de leur engagement total (*leverage ratio*) à partir de 2019. Toutefois, ce ratio n'est pas entièrement comparable aux ratios de fonds propres examinés dans le présent rapport. Premièrement, les banques pourront tenir compte de tous les fonds propres et pas seulement de ceux susceptibles d'absorber des pertes. Secondement, le total du bilan alors pris en considération comprendra des éléments supplémentaires (par exemple, certains postes hors bilan), et serait donc – d'après les estimations actuelles – supérieur d'environ 50% au total net du bilan. Source: rapport d'UBS pour le premier trimestre 2012.

5 Contrairement au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de négoce, le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de banque ne doit pas être couvert par des fonds propres, conformément aux règles en vigueur (premier pilier).

6 Association suisse des banquiers, Directives concernant l'examen, l'évaluation et le traitement des crédits garantis par gage immobilier, octobre 2011.

7 FINMA, *Rapport annuel*, 2010.

2 Risques clés pour le système bancaire suisse

L'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse s'est dégradé depuis juin 2011: l'aggravation de la crise de la dette souveraine en Europe a notablement accentué le risque de crédit à l'échelle mondiale et les incertitudes sur les marchés, sur fond de ralentissement de la croissance (voir graphique 1). Les pays périphériques de la zone euro ont été particulièrement affectés, d'autant que le processus de consolidation budgétaire a pesé sur la croissance. Les primes de risque sur les obligations d'Etat ont à nouveau crû dans les pays les plus vulnérables. En outre, le système bancaire international reste tendu.

En Suisse, le risque de crédit a légèrement augmenté. Si les entreprises se sont montrées relativement résilientes face à la dégradation de la situation en Europe et à la fermeté persistante du franc suisse, la qualité du crédit des ménages a été affectée par une situation moins favorable sur le marché du travail. Dans le même temps, les risques provenant du marché de l'immobilier résidentiel en Suisse se sont accrus du fait de l'accentuation, dans certains segments et certaines régions, des déséquilibres de prix déjà constatés douze mois plus tôt.

Des signes de reprise sont apparus début 2012, notamment dans les pays du noyau dur de la zone euro. L'annonce de nouvelles mesures par les banques centrales a eu un effet positif sur les marchés financiers, et particulièrement sur les primes de risque sur les obligations d'Etat. Mais depuis mai 2012, les craintes de défauts souverains en Europe s'intensifient à nouveau. Les primes de risque sur les

obligations de certains Etats périphériques de la zone euro retrouvent ainsi des niveaux très élevés: elles ont de nouveau atteint le pic enregistré en 2011 pour l'Italie, et l'ont même dépassé pour l'Espagne.

Hausse générale du risque de crédit

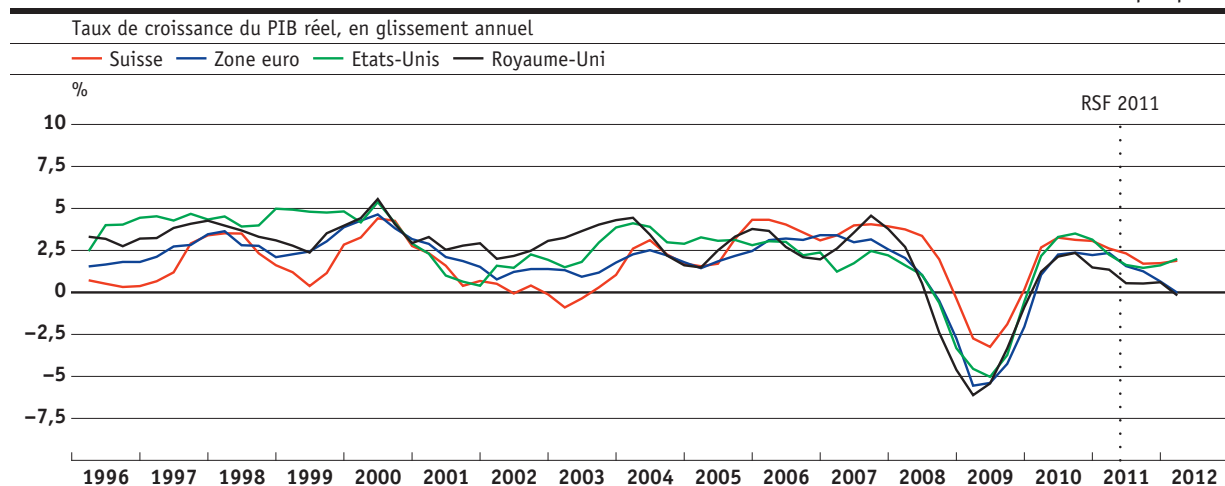
Dans les douze derniers mois, on constate une augmentation générale du risque de crédit, qui touche tous les agents économiques – Etats, banques, entreprises et ménages – et la plupart des pays.

La qualité du crédit souverain s'est encore dégradée au cours de cette même période. Cela traduit principalement les difficultés de certains pays – notamment à la périphérie de la zone euro – pour mettre en œuvre le processus de désendettement dans un contexte de contraction de l'économie. Par conséquent, les primes de CDS sur la dette souveraine de ces pays ont augmenté pour atteindre des niveaux historiquement hauts, ou elles sont restées à des niveaux élevés (voir graphique 2). Dans de nombreux cas, le phénomène s'est accompagné d'un abaissement de la note de la dette de ces pays. Par contraste, les primes de CDS sur la dette des Etats-Unis sont restées relativement stables à des niveaux bas, malgré la dégradation de la note de l'Etat fédéral par une des principales agences de notation, première dans l'histoire américaine.

L'augmentation générale du risque de crédit souverain a pesé lourdement sur la qualité des portefeuilles de crédit des banques, notamment dans la périphérie de la zone euro. La capitalisation de plusieurs établissements européens semble insuffisante au regard de leur exposition aux risques souverains,

Croissance du PIB

Graphique 1



Source: BNS.

de la moindre qualité de leur crédit sur leur marché domestique et de la situation défavorable sur le marché des capitaux⁸. De plus, les incertitudes s'accroissent quant à la volonté et à la capacité des Etats de soutenir leurs banques. Ces facteurs ont entraîné une augmentation du risque de contrepartie pour le système bancaire suisse, qui se traduit par une hausse des primes de risque de crédit et une dégradation de la note de ses contreparties. Dans ce contexte, le risque d'une faillite bancaire majeure reste substantiel.

La qualité du crédit des entreprises a reculé en Europe à un niveau historiquement bas, comme le montrent l'évolution des écarts de rendement de leurs obligations (voir graphique 3) et le rapport abaissement/relèvement des notations (voir graphique 4). Cette détérioration a tout spécialement

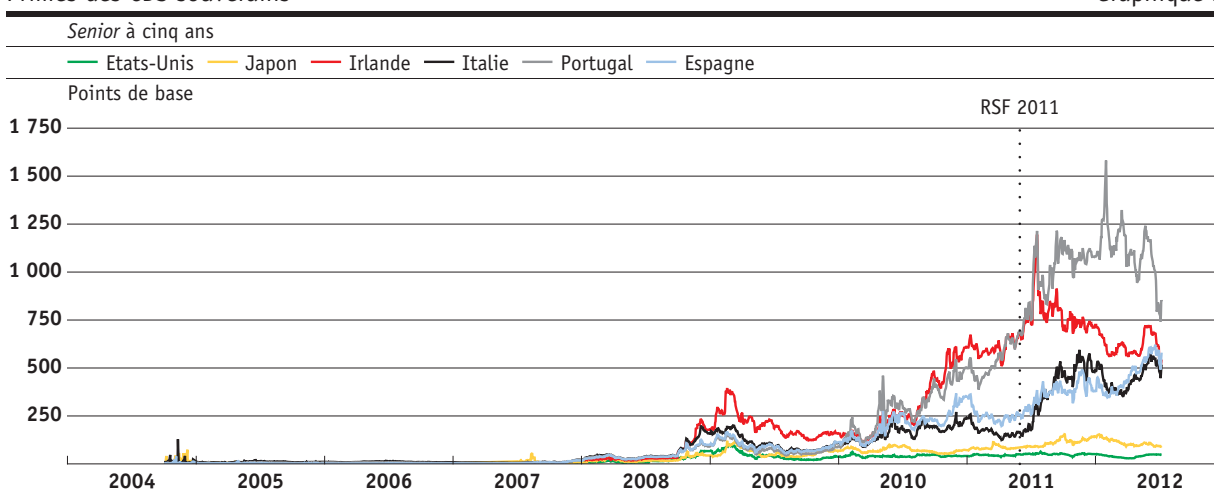
touché les pays périphériques de la zone euro, dans lesquels les entreprises font face à des perspectives de croissance négatives et à des contraintes de financement rigoureuses.

Aux Etats-Unis, la situation des entreprises est mitigée: si les écarts de rendement de leurs obligations (voir graphique 3) indiquent que la qualité du crédit est à un niveau historiquement bas et a continué de se détériorer, le rapport abaissement/relèvement des notations reste historiquement faible, malgré une hausse récente. Les taux de défaut pour les crédits commerciaux ont aussi fortement reculé durant les douze derniers mois (voir graphique 5) et sont bien inférieurs au pic de 2009.

En Suisse, les entreprises ont été relativement résilientes jusqu'ici. Le nombre de défauts d'entreprises suisses est demeuré plutôt stable ces douze

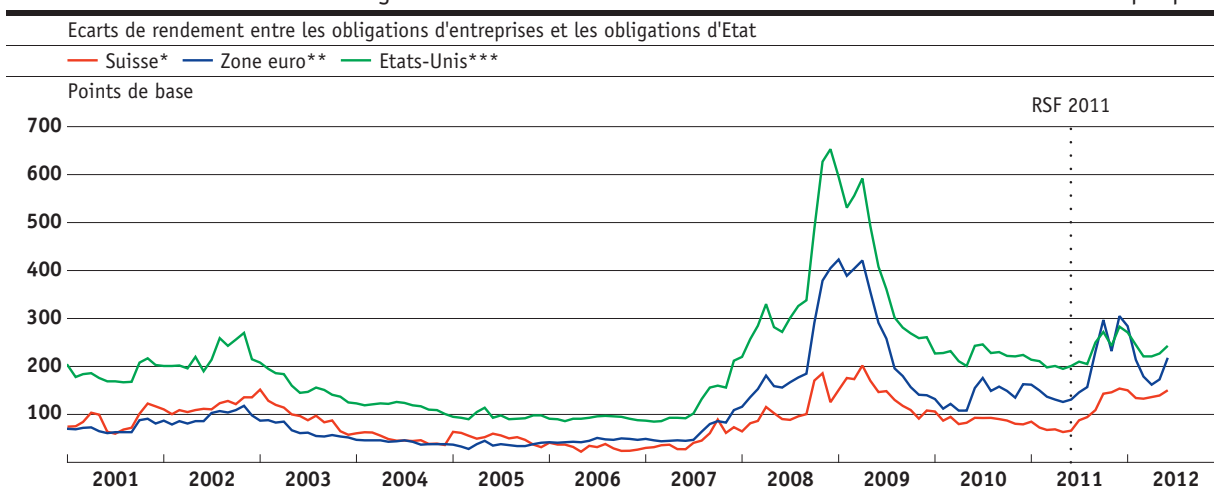
Primes des CDS souverains

Graphique 2



Ecarts de rendement entre les obligations

Graphique 3



Graphique 2: source: Bloomberg.

8 L'Autorité bancaire européenne a calculé un besoin total en capitaux de 115 milliards d'euros en décembre 2011.

Graphique 3: sources: BNS et Thomson Datastream.

* Rendements (taux au comptant) des obligations d'entreprises suisses de catégorie *investment grade* et des obligations de la Confédération, calculés par la BNS.

** Euro-Aggregate Corporate (*investment grade*, libellés en euros) et indices AAA Euro-Aggregate Government, Barclays Capital.

*** US Corporate (*investment grade*, libellés en dollars des Etats-Unis) et indices US Treasury, Barclays Capital.

derniers mois, de même que la moyenne des notations de crédit. Dans le même temps, les écarts de rendement des obligations ont quelque peu augmenté, mais restent faibles en comparaison internationale. Des pressions persistantes liées à la fermeté du franc risquent toutefois d'avoir une incidence négative sur la qualité du crédit des entreprises. On pourrait voir un signe de baisse imminente de celle-ci dans le léger resserrement des conditions du crédit aux entreprises dont font état quelques banques ces derniers trimestres dans l'enquête de la BNS sur les crédits bancaires.

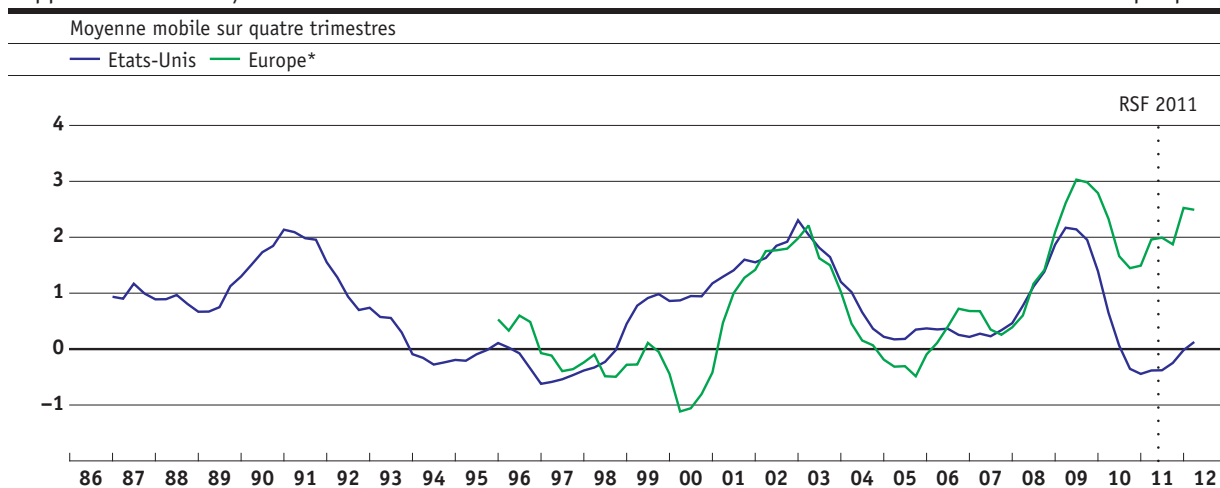
De manière analogue, la qualité du crédit des ménages est vulnérable à un ralentissement de la croissance et au désendettement des banques, particulièrement dans les pays directement affectés par la crise de la dette souveraine. Il n'en reste pas moins

que des signes d'amélioration de la qualité globale du crédit des ménages en Europe sont apparus depuis juin 2011. Aux Etats-Unis, les taux de défaut pour les prêts hypothécaires et les crédits à la consommation ont baissé, même si, pour ces derniers, ils restent à des niveaux exceptionnellement élevés (voir graphique 5).

En Suisse, le nombre de défauts des ménages a progressé au cours des derniers mois. De plus, l'accroissement de la dette privée par rapport au PIB – qui reflète la forte augmentation des hypothèques ces dernières années – rend les ménages vulnérables à d'éventuels chocs macroéconomiques.

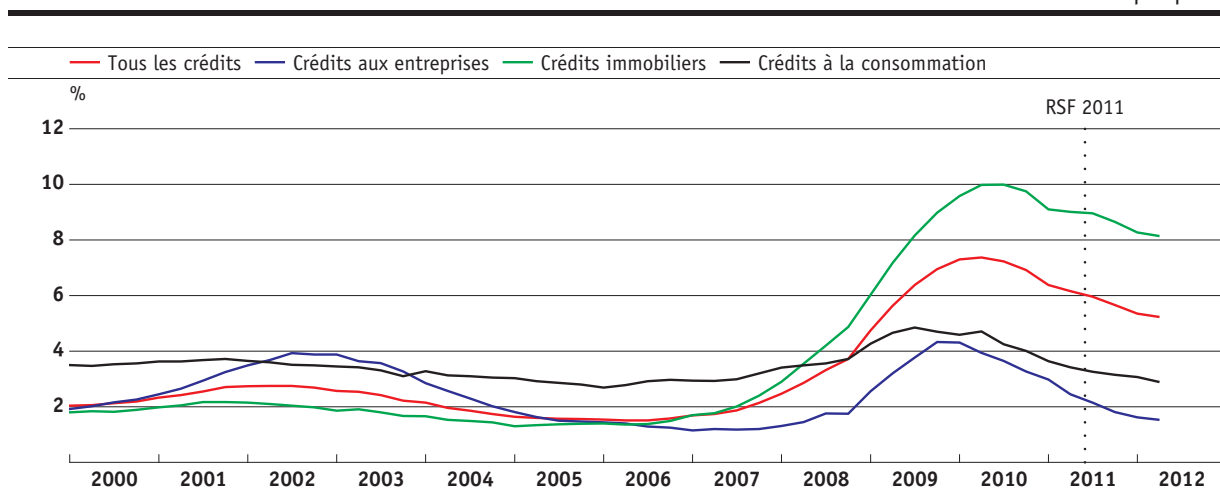
Rapport abaissement/relèvement des notations

Graphique 4



Taux de défaut aux Etats-Unis

Graphique 5



Graphique 4: source: Moody's.

* UE à 17 plus la Suisse, la Norvège et l'Islande.

Graphique 5: source: Réserve fédérale des Etats-Unis.

Déséquilibres sur certains marchés immobiliers

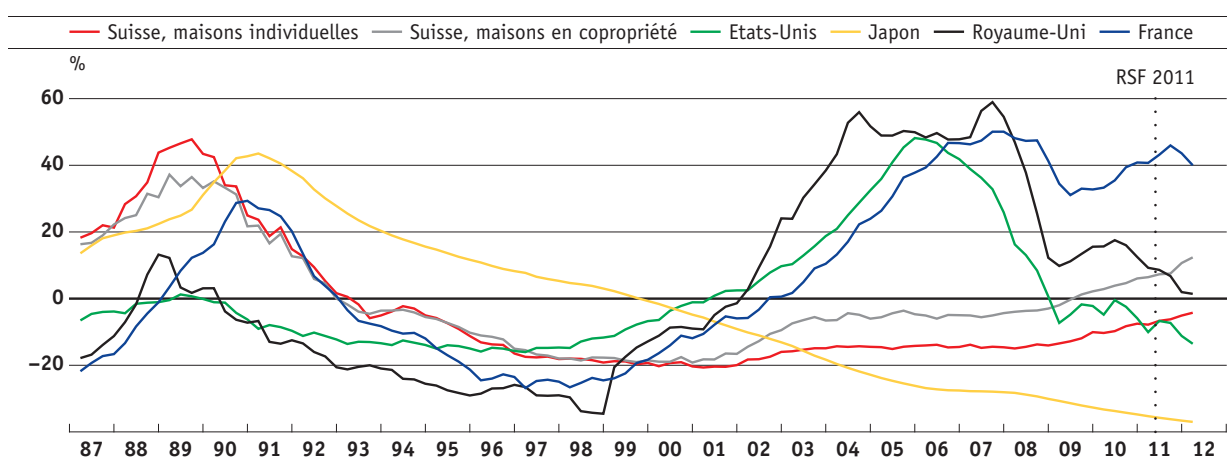
Ces dernières années, les marchés immobiliers ont enregistré des corrections substantielles dans la plupart des pays. Au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, ces corrections ont ramené les prix environ au niveau des fondamentaux. Dans d'autres pays – notamment en France et en Espagne – des déséquilibres semblent persister (voir graphique 6)⁹. Les pays soumis à un processus rigoureux de désendettement enregistrent une pression à la baisse sur les prix immobiliers, même s'il n'y a pas de signe de surévaluation.

En Suisse, une dynamique fortement positive a prévalu sur le marché de l'immobilier résidentiel ces dernières années. Dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas, la croissance des prix des appartements et des maisons familiales a été constam-

ment supérieure à ce qui peut être expliqué par des facteurs fondamentaux tels que la croissance économique ou la croissance démographique, d'où une accentuation des déséquilibres dans le segment des appartements – déjà signalés dans le Rapport sur la stabilité financière de juin 2011 (voir graphique 6). De même, dans certaines régions comme l'arc lémanique, le lac de Zurich, le lac de Zoug et certains lieux touristiques, des signes de surévaluation des biens résidentiels se sont précisés dans tous les segments. Ce phénomène augmente le risque d'une importante correction des prix sur le marché suisse de l'immobilier résidentiel.

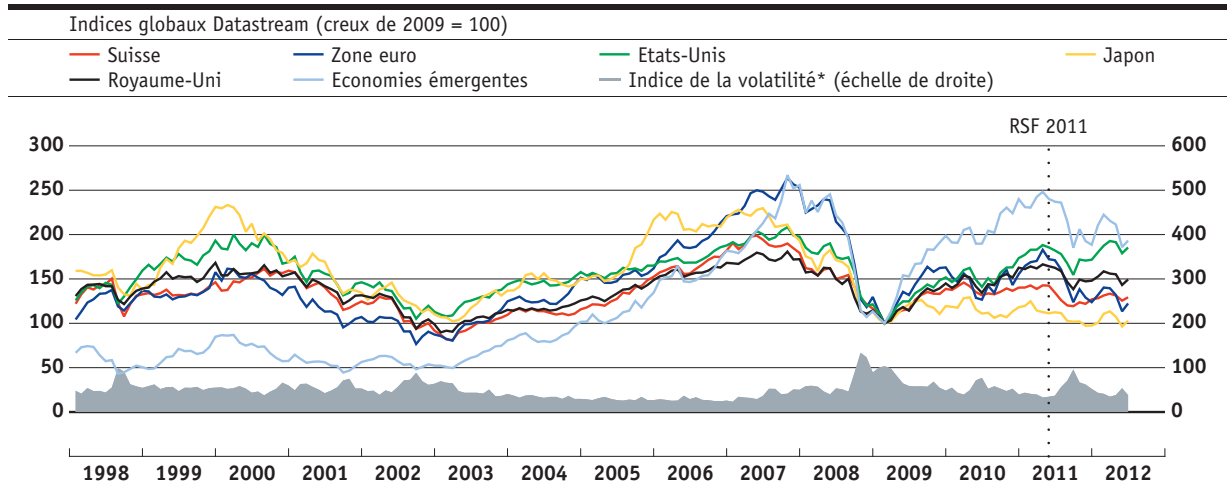
Ratio prix/loyer: écart relatif par rapport à la moyenne*

Graphique 6



Indices boursiers

Graphique 7



Graphique 6: sources: BNS, BRI, FMI, OCDE, Thomson Datastream et Wüest & Partner.

* La moyenne est calculée sur la période représentée.

Graphique 7: source: Thomson Datastream.

* L'indice utilisé est le Chicago Board Options Exchange Market Volatility Index (VIX), qui mesure la volatilité implicite des options sur l'indice boursier S&P 500.

⁹ La Banque centrale européenne (BCE) conclut également que les prix de l'immobilier résidentiel restent élevés par rapport aux fondamentaux dans certains pays de la zone euro.

Augmentation du risque de marché à l'échelle internationale

Les marchés des actions ont été extrêmement volatils à l'échelle internationale ces douze derniers mois (voir graphique 7). Après une correction de prix substantielle durant le second semestre 2011, ils se sont ressaisis aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Suisse, tandis qu'ils restent à des niveaux nettement inférieurs à ceux de la mi-2011 dans la zone euro. Dans l'ensemble, les marchés des actions semblent être au niveau justifié par les fondamentaux ou en dessous (voir graphique 8).

La progression des incertitudes sur le marché a déplacé la demande des investisseurs vers des actifs perçus comme sûrs, tels que les obligations d'Etat ou les monnaies des pays présentant la situation budgétaire la plus solide. Il a pu s'ensuivre une

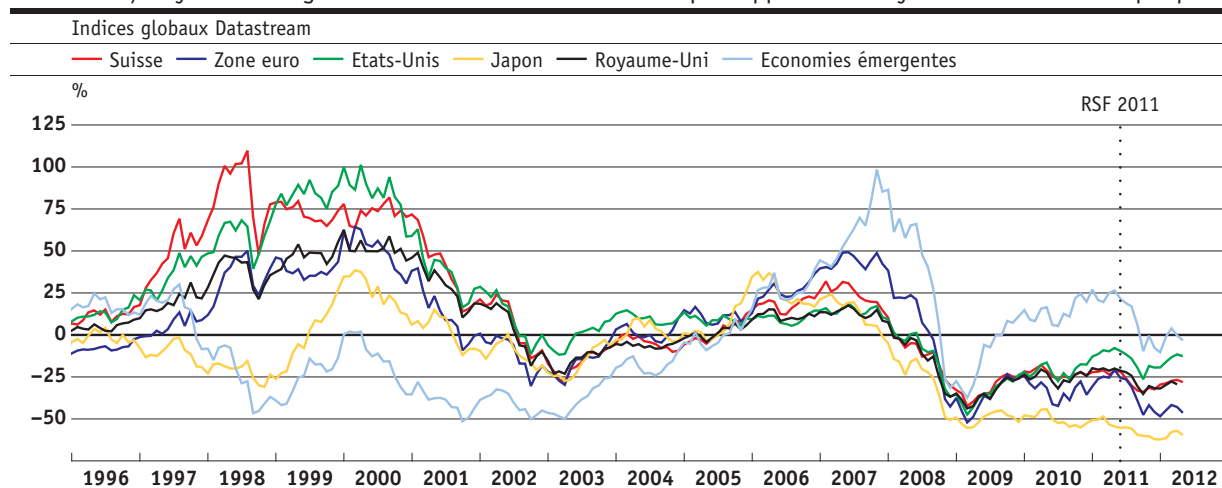
augmentation du prix de ces actifs à des niveaux qui ne correspondent plus aux fondamentaux. Ces prix pourraient subir des corrections si la situation économique s'améliore et si les marchés retrouvent confiance.

Difficultés de financement accrues

Dans un contexte d'incertitudes relatives à la solvabilité des banques, les modalités de financement de gros se sont fortement durcies à l'échelle internationale. Le problème s'est particulièrement aggravé vers la fin de 2011, alors que les marchés de financement non sécurisés se sont presque taris pour les placements à long terme et que les tensions étaient fortes sur le refinancement à court terme (voir graphique 9).

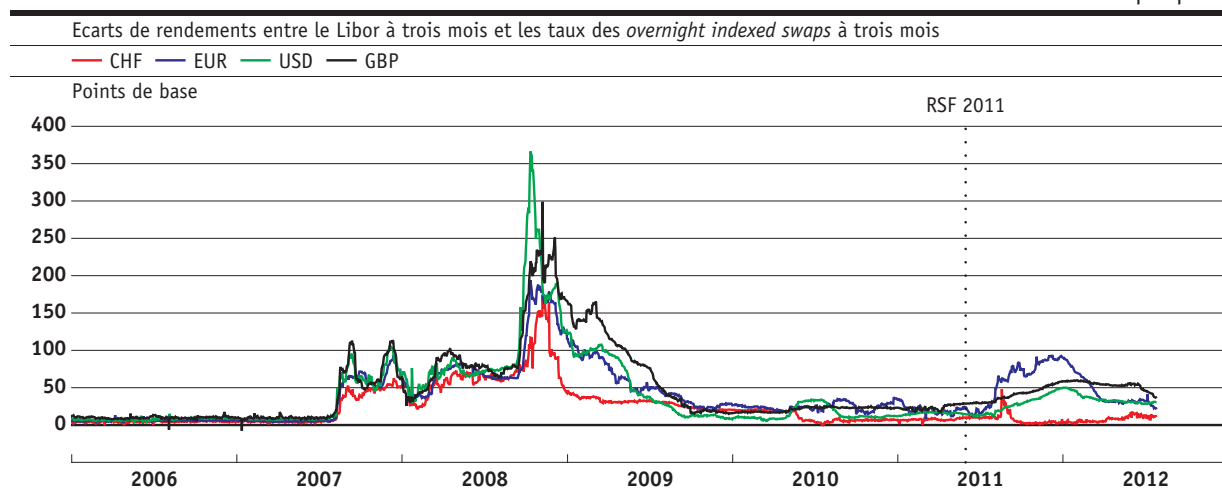
Ratio cours/moyenne à long terme des bénéfices: écart relatif par rapport à la moyenne*

Graphique 8



Ecarts de rendements Libor-OIS

Graphique 9



Graphique 8: source: Thomson Datastream.

* La moyenne est calculée sur la période représentée.

Graphique 9: sources: Bloomberg et Reuters.

Les banques centrales sont intervenues afin d'apaiser ces tensions. La Banque centrale européenne (BCE) a mené deux opérations de refinancement à long terme (LTRO) à trois ans et a assoupli ses critères de prêt. Plusieurs banques centrales, dont la BNS, ont également abaissé le coût du financement en dollars des Etats-Unis et étendu cette possibilité à d'autres banques non américaines. Ces mesures ont été efficaces. L'expérience montre toutefois que, tant que persisteront des vulnérabilités au niveau des banques et des Etats, il y aura un risque important de retour des tensions sur le refinancement.

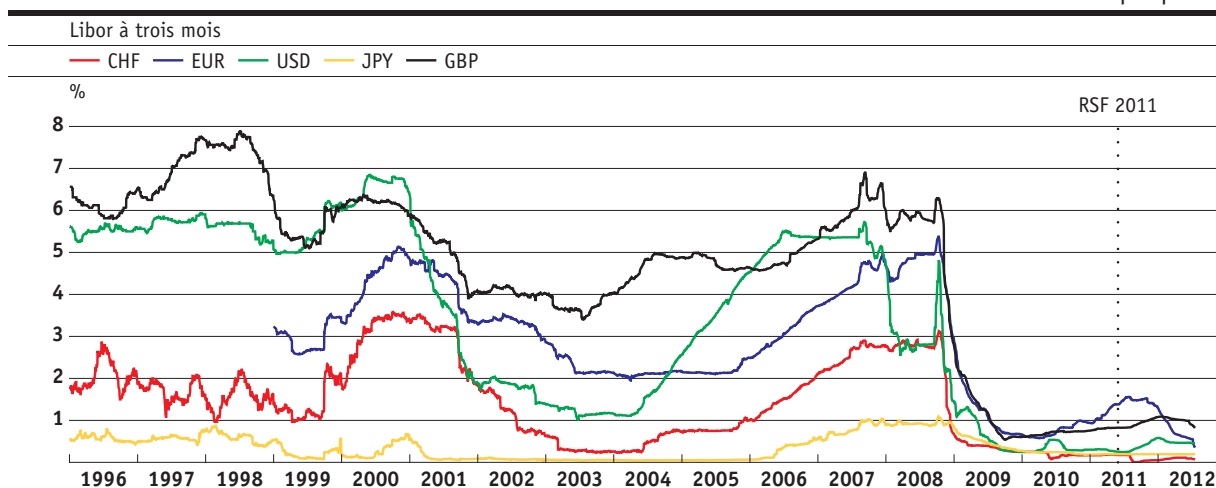
A moyen terme, le niveau des taux d'intérêt devrait se normaliser lorsque les politiques monétaires deviendront moins expansionnistes et que la situation économique s'améliorera. L'expérience montre que ce processus peut se dérouler très rapidement. En outre, il arrive que les taux à court terme comme à long terme dépassent notablement leurs moyennes à long terme durant ce type de phase.

Taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas

Dans la plupart des pays, les taux d'intérêt tant à court qu'à long terme sont restés à des niveaux historiquement bas depuis plusieurs années (voir graphique 10). Ces douze derniers mois, une politique monétaire expansionniste, associée à des anticipations constamment basses en matière de croissance et d'inflation, a même entraîné un nouveau recul des taux d'intérêt dans de nombreux pays. Les pays présentant des problèmes de dette souveraine constituent une exception notable; de fortes augmentations des primes de risque ont plus que compensé la baisse générale des taux sans risque et entraîné une hausse générale des taux d'intérêt.

Taux d'intérêt à court terme

Graphique 10



Source: BNS.

3 Scénarios, exposition et impact sur les banques

L'intermédiation bancaire implique une prise de risques. Ceux-ci peuvent notamment se matérialiser si l'environnement économique et financier se dégrade. Le potentiel de pertes en résultant dépend du scénario pris en compte et de l'exposition des banques.

Au vu des facteurs de risques décrits précédemment, ce chapitre présente deux scénarios pour l'évolution de l'environnement économique et financier, et analyse leur impact, en termes de potentiel de pertes, sur le secteur bancaire suisse. Le scénario de base est considéré comme le plus probable compte tenu du contexte actuel, tandis que le scénario négatif est celui d'une évolution grave, mais possible.

Du point de vue de la stabilité financière, il est essentiel que les banques détiennent suffisamment de fonds propres pour absorber les pertes pouvant découler de leurs activités, et ce même en cas de scénario très négatif. L'évaluation correspondante de la résilience des banques figure au chapitre 4.

Scénario de base

Dans le scénario de base, l'environnement économique s'améliore progressivement au cours des douze prochains mois à mesure que la croissance économique mondiale s'accélère et que la reprise économique se poursuit en Suisse. A moyen terme, des déséquilibres continuent de se former sur le marché immobilier suisse.

En Europe, l'action des gouvernements et les mesures prises par les banques centrales permettent d'éviter une nouvelle aggravation de la crise de la dette. La dette des pays les plus vulnérables est restructurée de manière ordonnée, et les banques de l'UE parviennent à reconstituer une dotation en fonds propres suffisante. Dans les pays du noyau dur de la zone euro et au Royaume-Uni, la croissance de la consommation et des investissements reste faible mais positive. Le chômage augmente légèrement et la qualité du crédit des ménages et des entreprises se stabilise. Les pays périphériques de la zone euro subissent une récession, d'autant que les mesures d'austérité mises en place pour assainir leurs finances publiques pèsent sur la croissance à court terme. Dans ces Etats, les prix immobiliers baissent, la qualité du crédit se détériore, et le chômage continue à augmenter. L'inflation dans la zone euro ralentit.

Aux Etats-Unis, la légère reprise se maintient et la croissance se raffermi progressivement. Les niveaux d'inflation demeurent modérés. Alors que les cours des actions poursuivent leur ascension, les prix immobiliers restent stables. La qualité du crédit des ménages et des entreprises se renforce, et la solidité du secteur bancaire s'améliore graduellement. Sur les marchés émergents, la croissance regagne en vigueur, et les cours des actions se redressent.

En Suisse, la croissance des exportations et des investissements ne reprend que peu à peu. Le chômage progresse légèrement au cours des prochains trimestres. Dans ce contexte, les taux de défaut pour les ménages et les entreprises augmentent quelque peu.

A moyen terme, l'accroissement continu des prix immobiliers en Suisse entraîne une surévaluation générale de l'immobilier résidentiel dans tous les segments. Cette évolution est alimentée par la persistance de taux d'intérêt historiquement bas et par la vive concurrence qui règne dans le secteur bancaire. En conséquence, le risque d'importantes corrections des prix augmente, notamment si le niveau des taux d'intérêt doit se normaliser.

Faible potentiel de pertes pour le secteur bancaire dans le scénario de base, mais accentuation des risques à moyen terme

Dans le scénario de base, la BNS considère que le potentiel de pertes est faible pour les banques suisses au cours des douze prochains mois. Le secteur bancaire suisse n'est que modérément exposé aux pays périphériques de la zone euro. De ce fait, les positions de crédit et de négoce ne devraient pas enregistrer de pertes majeures.

Néanmoins, les risques sur les marchés immobilier et hypothécaire en Suisse continuent de s'accroître à moyen terme. D'ores et déjà, des signes tangibles de tels risques s'accumulent, en particulier pour les banques commerciales axées sur le marché intérieur. Ils sont énumérés ci-après.

– *Poursuite de la forte croissance de l'encours des prêts hypothécaires*: à l'instar de l'année précédente, la croissance du volume des prêts hypothécaires dans ces banques a de nouveau été nettement supérieure à la progression du PIB. Cela se reflète par une nouvelle augmentation substantielle du ratio crédit/PIB. En moyenne, le volume des prêts hypothécaires auprès des banques axées sur le marché intérieur s'est accru d'environ 6,5% en 2011 (voir graphique 11), avec de fortes variations

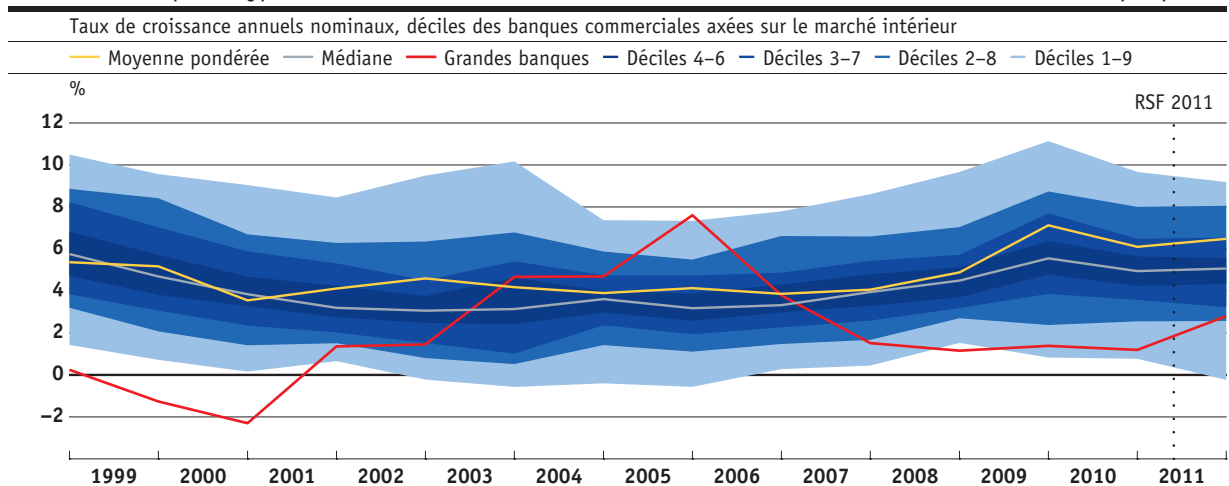
d'un établissement à l'autre. En 2011, ces banques ont affiché une croissance comprise entre -0,2% et 9,2% après exclusion des valeurs inférieures au 1^{er} décile ou supérieures au 9^e décile. Il ressort également du graphique 11 que parmi les banques axées sur le marché intérieur, les plus importantes affichent généralement des taux de croissance supérieurs à ceux des plus petites, étant donné que la moyenne pondérée est supérieure à la médiane. Par ailleurs, des taux de croissance élevés ont été enregistrés en particulier par les banques dont les portefeuilles hypothécaires sont axés sur des régions présentant déjà des signes de surévaluation.

- Forte propension au risque dans le domaine des prêts hypothécaires: selon l'enquête sur l'octroi de prêts hypothécaires, plus d'un cinquième des prêts

hypothécaires nouvellement octroyés à des propriétaires occupant leur propre logement ont une quotité de financement supérieure à 80%. Dans le cas des nouveaux prêts hypothécaires portant sur un objet de rendement locatif, la proportion s'élève également à un cinquième. Par ailleurs, il ressort de l'enquête que la capacité financière est réduite pour une part importante des nouveaux prêts hypothécaires. Pour 40% des prêts hypothécaires nouvellement octroyés à des propriétaires occupant leur propre logement, les coûts estimés pour un taux d'intérêt de 5% excèdent un tiers des revenus bruts¹⁰. Pour 15% des nouveaux prêts, ce seuil serait déjà franchi avec un taux d'intérêt de 3%¹¹. La situation est similaire pour les prêts hypothécaires portant sur un objet de rendement locatif. Pour environ un tiers des nouveaux prêts, les

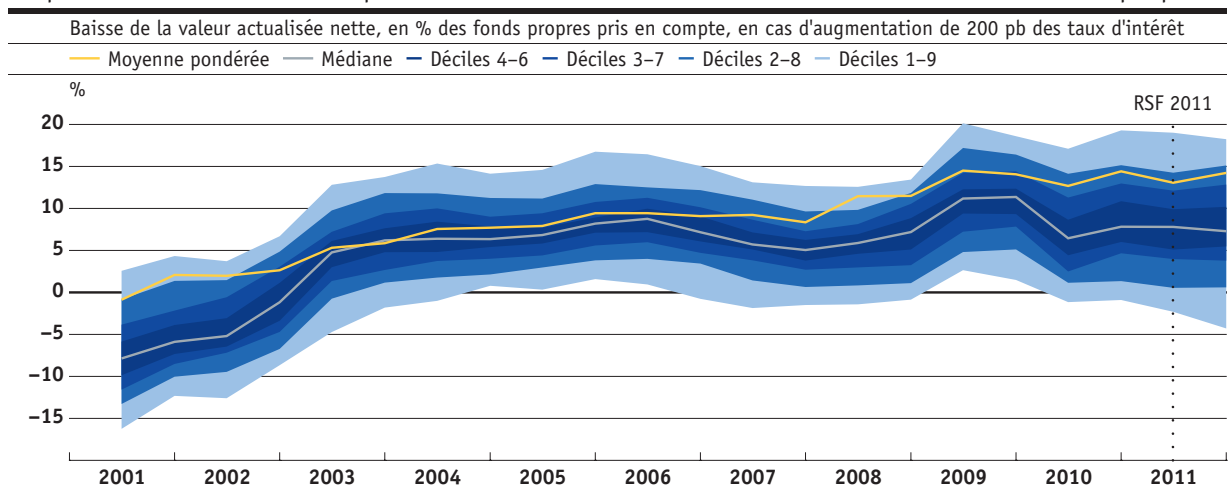
Croissance des prêts hypothécaires

Graphique 11



Risque de taux d'intérêt des banques commerciales axées sur le marché intérieur

Graphique 12



Graphique 11: source: BNS.

Graphique 12: sources: BNS et FINMA.

10 Les coûts estimés sur lesquels se fondent cette évaluation comprennent un taux théorique (5% ou 3%), auquel s'ajoutent les coûts d'entretien et d'amortissement (1% dans chaque cas). La valeur moyenne des taux d'intérêt hypothécaires des cinquante dernières années est tout juste en dessous de 5%.

11 On notera que ces chiffres se basent uniquement sur les revenus professionnels bruts de l'emprunteur et ne tiennent pas compte des autres éléments, que leur impact sur la capacité financière soit positif (par exemple bonus ou patrimoine) ou négatif (leasing, charges d'intérêts relatives à d'autres crédits bancaires).

revenus nets des loyers perçus ne couvrent pas les coûts estimés d'une hypothèque à un taux d'intérêt de 5%.

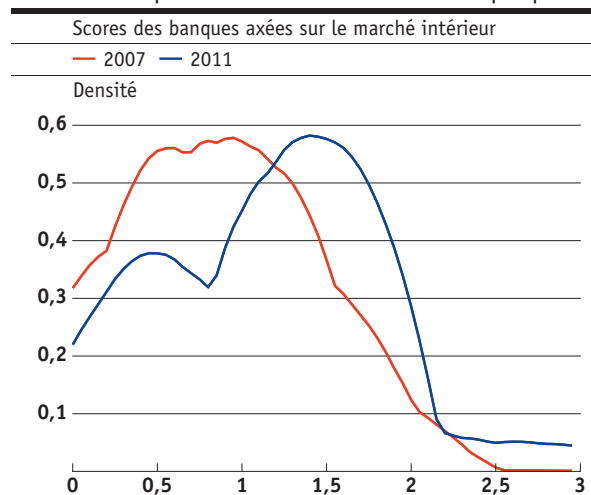
- *Rétrécissement des marges d'intérêt*: les marges d'intérêt ont diminué d'environ 35 points de base par rapport à 2007¹², tandis que le risque de taux d'intérêt a, lui, fortement augmenté. La conjonction de ces deux facteurs indique une concurrence accrue entre les banques. Alors que la concurrence est un aspect important pour le fonctionnement efficace d'une économie de marché, la pression sur les marges d'intérêt peut restreindre la capacité des banques à couvrir, au moyen de leurs bénéfices courants, les pertes attendues sur les crédits.
- *Risque de taux d'intérêt stable, mais à un niveau historiquement élevé*: si le niveau général des taux d'intérêt devait s'accroître de 200 points de base, les banques commerciales axées sur le marché intérieur verraient la valeur actualisée nette de leurs fonds propres pris en compte diminuer en moyenne de 14,2% (voir graphique 12). Le risque de taux d'intérêt varie considérablement d'un établissement à l'autre de cette catégorie. Après exclusion des valeurs inférieures au 1^{er} décile ou supérieures au 9^e décile, l'impact sur la valeur actualisée nette des fonds propres pris en compte¹³ va d'une augmentation de 4,3% à une baisse de 18,2%. Parmi les banques axées sur le marché intérieur, les plus grandes affichent généralement un risque de taux d'intérêt plus élevé que les autres.

A mesure que les déséquilibres s'accroissent sur les marchés immobilier et hypothécaire, le risque d'une correction de prix substantielle augmente, par exemple en cas de normalisation des taux d'intérêt.

L'ampleur de la correction potentielle des prix sera d'autant plus marquée, et le nombre de défauts de la part des emprunteurs d'autant plus haut, que les prix s'élèveront au-dessus des niveaux justifiés par les fondamentaux et que la hausse potentielle des taux d'intérêt sera forte. Du fait de garanties plus faibles et de taux de défaut plus élevés, les pertes liées aux prêts hypothécaires augmenteraient substantiellement tant pour les banques axées sur le marché intérieur que pour les grandes banques. L'impact sur les premières serait particulièrement fort pour les deux raisons indiquées ci-dessous.

- *Faible diversification*: la part des prêts hypothécaires dans le total des crédits a constamment progressé au fil du temps. Inférieure à 80% en moyenne en 1990, elle est actuellement de près de 90%. Avec un volume de prêts hypothécaires représentant en moyenne quelque 70% du bilan, le marché hypothécaire comporte une importante concentration de risques pour les banques axées sur le marché intérieur.
- *Changement important dans le profil de risque des banques*: la propension au risque de plusieurs banques axées sur le marché intérieur – en particulier parmi les plus importantes – s'est considérablement accrue entre 2007 et 2011. Cette évaluation se fonde sur les scores de risque des banques, qui regroupent des indicateurs couvrant différents aspects de la prise de risques, tels que la croissance de l'encours des prêts, l'exposition hypothécaire dans des régions présentant des signes de surévaluation de l'immobilier résidentiel, et la sensibilité aux chocs de taux d'intérêt. Le graphique 13 fait état de la répartition des scores de risque pour 2007 et 2011, les banques étant pondérées

Profils de risque* Graphique 13



Sources: BNS et FINMA.

* Répartition des scores pour les profils de risque individuels des banques commerciales axées sur le marché intérieur, pondérés en fonction de leur part de marché sur le marché hypothécaire suisse; plus le score est haut, plus le profil de risque est élevé. Pour chaque banque, le score de risque est calculé à partir d'indicateurs couvrant différents aspects de sa prise de risque. Dans son ensemble, la propension au risque des banques commerciales axées sur le marché intérieur a fortement augmenté de 2007 à 2011, comme le montre le déplacement de la courbe vers la droite.

12 Les marges d'intérêt sont estimées au moyen du produit net des opérations d'intérêts divisé par le total des crédits.

13 Fonds propres pris en compte selon Bâle II.

selon leur part dans le marché hypothécaire suisse. Comme le montre le déplacement vers la droite de la courbe, la propension globale au risque des banques axées sur le marché intérieur a fortement augmenté au cours des dernières années.

Scénario négatif

Selon le scénario négatif, l'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse se détériore fortement au cours des douze prochains mois. L'action des gouvernements ne peut pas empêcher une nouvelle aggravation de la crise de la dette en Europe. La zone euro entre dans une profonde récession, qui s'étend aux autres pays européens, Suisse comprise, ainsi qu'aux Etats-Unis. La croissance dans les marchés émergents se contracte nettement. Ce scénario pourrait être déclenché par la défaillance désordonnée de plusieurs petits Etats périphériques de la zone euro, qui conduirait à une sérieuse perte de confiance.

Dans la zone euro, les pays périphériques sont particulièrement touchés et subissent une récession d'autant plus grave que le resserrement budgétaire provoque une spirale négative conjuguant ralentissement de la croissance et manquements aux objectifs de réduction du déficit budgétaire. Pour les Etats du noyau dur de la zone euro, les tentatives de stabiliser la situation sont très coûteuses en termes de transferts budgétaires. Ce contexte génère une hausse des primes de risque sur les emprunts d'Etat et les obligations d'entreprises. Ces conditions défavorables soulèvent de nouvelles inquiétudes concernant la solidité du système bancaire européen. Les banques se désendettent brutalement, réduisant le volume des prêts octroyés aux ménages et aux entreprises, ce qui a un impact négatif sur la croissance et conduit à une augmentation des taux de défaut parmi les uns et les autres. Les cours des actions et les prix immobiliers s'effondrent, en particulier dans des segments de marché surévalués.

La crise se propage aux Etats-Unis et aux marchés émergents par les passerelles qui les lient à la zone euro dans les activités bancaires et le négoce. Aux Etats-Unis, les prix immobiliers et les cours des actions chutent, les tensions s'intensifient dans le système bancaire, et les banques resserrent leurs conditions de prêts. La qualité du crédit des ménages et des entreprises se détériore nettement. Quant aux marchés émergents, ils enregistrent des sorties de capitaux rapides, ce qui entraîne une chute des cours des actions et une augmentation des écarts de rendement des obligations d'entreprises.

14 Source: rapport pour le premier trimestre 2012. Le Credit Suisse calcule le risque de position en se fondant sur les fonds propres économiques (*economic capital*). Le risque de position utilisé ici correspond au niveau des pertes économiques inattendues sur un horizon d'un an, avec une probabilité de dépassement de 0,03% (degré de confiance de 99,97%). UBS continue à publier seulement des estimations de potentiel de pertes économiques concernant le risque de marché lié au portefeuille de négoce sous la forme de mesures VaR (*value at risk*).

Avec l'effondrement de la demande étrangère, l'économie suisse entre, elle aussi, dans une profonde récession. Les investissements et la consommation reculent, alors que le chômage progresse fortement. En outre, les prix immobiliers et les cours des actions chutent. La correction des prix immobiliers est plus marquée dans les régions présentant des signes de surévaluation de l'immobilier résidentiel. Le taux de défaut des ménages et des entreprises augmente fortement. Les taux d'intérêt restent à des niveaux historiquement bas.

Potentiel de pertes très élevé pour les banques suisses dans le scénario négatif

Dans le scénario négatif, tant les grandes banques que les banques commerciales axées sur le marché intérieur subiraient de lourdes pertes. De telles pertes peuvent être problématiques pour la stabilité financière si elles sont élevées par rapport à la résilience des banques (voir chapitre 4). Cette section traite des catégories d'actifs qui seraient particulièrement affectées dans le scénario négatif et sur lesquelles des pertes pourraient donc être enregistrées.

Grandes banques

Dans le scénario négatif, le potentiel de pertes pour les deux grandes banques serait substantiel en raison de l'importance de leurs positions de crédit et de négoce. A titre indicatif, le Credit Suisse annonce, à la fin du mois de mars 2012, un risque de position de 19,5 milliards de francs dans le cadre du calcul des fonds propres économiques (*economic capital*)¹⁴. La BNS considère que les principaux risques sont une aggravation de la crise dans la zone euro, une détérioration de la qualité du crédit liée aux prêts hypothécaires et aux prêts aux entreprises en Suisse et aux Etats-Unis, ainsi qu'un effondrement des marchés boursiers mondiaux.

– *Impact direct modéré, mais impact indirect élevé en cas d'aggravation de la crise de la zone euro*: dans le scénario négatif, une telle aggravation causerait seulement des pertes directes modérées pour les grandes banques, étant donné qu'elles sont faiblement exposées aux plus petits pays périphériques concernés par la restructuration¹⁵. Toutefois, les pertes indirectes seraient considérables, car selon le scénario négatif, l'aggravation de la crise dans la zone euro déclencherait une crise bancaire; or l'interdépendance entre les grandes banques suisses et le secteur bancaire européen est forte.

15 Source: rapports pour le premier trimestre 2012. Les créances brutes sur l'Irlande se montaient à 2,9 milliards de francs (Credit Suisse) et à 1,3 milliard (UBS); elles étaient respectivement de 1 milliard et de 0,1 milliard de francs sur la Grèce, de 0,6 milliard et de 0,3 milliard de francs sur le Portugal, de 4,3 milliards et de 4,7 milliards de francs sur l'Espagne. Elles couvrent tous les secteurs économiques.

- *Pertes substantielles sur les produits adossés à des créances hypothécaires*: les grandes banques subiraient des pertes majeures sur l'exposition liée au marché immobilier, en particulier en Suisse et aux Etats-Unis. En Suisse, elles devraient subir des pertes considérables du fait d'une hausse du taux de défaut sur les prêts hypothécaires conjuguée à la baisse des niveaux de garanties. Leur exposition sur le marché hypothécaire suisse est importante. Fin 2011, l'encours cumulé de leurs créances hypothécaires sur la clientèle suisse affichait 241 milliards de francs¹⁶. Près de la moitié de ces hypothèques portaient sur des biens situés dans des cantons dont le marché de l'immobilier présentait déjà des signes de surévaluation. Aux Etats-Unis, les grandes banques devraient, dans le scénario négatif, subir des pertes sur leurs titres adossés à des actifs (*asset-backed securities*; ABS), dont la valeur baisserait du fait d'un nouvel effondrement des prix immobiliers. Bien que les portefeuilles de titres adossés à des actifs détenus par les grandes banques aient diminué depuis le début de la crise financière à la mi-2007 (fin 2011, ils s'inscrivaient à 40 milliards de francs pour le Credit Suisse et à 17 milliards pour UBS)¹⁷, l'exposition au risque reste considérable. Par exemple, le Credit Suisse annonce un risque de position sur ces instruments représentant environ 20% de son risque de position total¹⁸.
- *Augmentation des pertes sur les prêts aux entreprises en Suisse et aux Etats-Unis*: la récession mondiale décrite dans le scénario négatif entraînerait une hausse des taux de défaut et conduirait en particulier à des pertes sur les prêts aux entreprises, notamment en Suisse et aux Etats-Unis. Fin 2011, l'encours des crédits aux entreprises était de 85 milliards de francs au total pour le Credit Suisse, et de 54 milliards¹⁹ pour UBS. Les pertes dans cette catégorie de prêts seraient relativement élevées, car la qualité des crédits aux entreprises serait sérieusement affectée dans le scénario négatif, suite à une profonde récession.
- *Pertes sur actions*: la chute abrupte des cours boursiers à l'échelle mondiale provoquerait des pertes majeures pour les deux grandes banques. Le Credit Suisse, par exemple, annonce un risque de position sur actions représentant environ 20% de son risque de position total, une grande partie des risques provenant d'actifs illiquides²⁰. Malgré une réduction considérable par rapport à 2010, les portefeuilles d'actions du Credit Suisse (87 milliards de francs) et d'UBS (45 milliards) restaient importants à la fin du premier trimestre 2012²¹.

Banques commerciales axées sur le marché intérieur

Dans le scénario négatif, les pertes des banques commerciales axées sur le marché intérieur résulteraient presque exclusivement des activités de crédit. Les pertes sur les prêts hypothécaires et sur les prêts aux entreprises seraient substantielles.

- *Pertes considérables sur les prêts hypothécaires*: dans le scénario négatif, le sévère ralentissement économique et la légère correction des prix immobiliers entraîneraient une augmentation des taux de défaut et des pertes en cas de défaut. Ces pertes, qui persisteraient sur plusieurs années, seraient essentiellement dues à l'importante hausse du chômage et à l'augmentation des défauts des ménages qui en résulterait. Les banques dont les portefeuilles hypothécaires sont fortement axés sur des régions présentant des signes de surévaluation de l'immobilier seraient plus gravement touchées. Les prêts hypothécaires constituent le principal élément dans les bilans des banques axées sur le marché intérieur. S'établissant à environ 540 milliards de francs en données agrégées pour toutes ces banques, ils représentent approximativement 70% du total de leurs bilans cumulés.
- *Forte hausse des pertes sur les prêts aux entreprises en raison de la longue et profonde récession prévue dans le scénario négatif*: le ralentissement économique affecterait tant les entreprises exportatrices que celles principalement axées sur la clientèle suisse. Les taux d'amortissement seraient élevés, et les banques réduiraient leurs activités de crédit. Fin 2011, les prêts aux entreprises se sont élevés à 78 milliards de francs, dont 94% octroyés à des sociétés basées en Suisse. Seuls 70% des prêts aux entreprises étaient assortis de garanties.
- *Potentiel de perte limité sur les positions de négoce*: du fait d'une faible exposition, le potentiel de pertes sur les positions de négoce serait limité pour la plupart des banques. Se montant à quelque 17 milliards de francs en données agrégées pour toutes les banques axées sur le marché intérieur, les portefeuilles de négoce représentent approximativement 2% du total de leurs bilans cumulés. Les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient en moyenne à 2,5% fin 2011 pour le risque de marché. Bien qu'ils aient augmenté par rapport à l'année précédente (2,1%), leur importance relative reste faible.

16 Source: BNS, *Les banques suisses*.

17 Source: rapports annuels.

18 Source: rapport pour le premier trimestre 2012. Le Credit Suisse publie seulement un relevé des risques de position sur la base d'un degré de confiance de 99%.

19 Source: rapports annuels.

20 Source: rapport pour le premier trimestre 2012. Le Credit Suisse publie seulement un relevé des risques de position sur la base d'un degré de confiance de 99%.

21 Source: rapports pour le premier trimestre 2012.

4 Résilience des banques

Dans leur ensemble, les banques suisses présentent un niveau de capitalisation bien supérieur au minimum réglementaire en vigueur. Au vu de leur exposition au risque et de la définition des fonds propres susceptibles d'absorber des pertes selon les nouvelles dispositions²², la BNS considère toutefois que les deux grandes banques et quelques banques commerciales axées sur le marché intérieur ont besoin de renforcer leur résilience. En outre, du fait de l'augmentation des risques cycliques sur les marchés immobilier et hypothécaire, un ajustement temporaire des exigences de fonds propres applicables à l'ensemble du système pourrait devoir être envisagé.

Résilience des grandes banques

Le Credit Suisse et UBS satisfont à toutes les exigences réglementaires actuelles en matière de fonds propres. Toutefois, leurs fonds propres pouvant absorber des pertes²³ définis selon les nouvelles dispositions (Bâle III et réglementation suisse relative à la problématique du *too big to fail*) restent inférieurs au niveau requis pour garantir une résilience suffisante face aux risques dans le contexte actuel. Depuis juin 2011, les deux grandes banques ont encore accompli des progrès dans l'adaptation de leur ratio de fonds propres déterminant en réduisant leurs actifs pondérés en fonction des risques et en augmentant leurs fonds propres pouvant absorber des pertes. Du fait de leur importance pour l'économie suisse et pour la stabilité du système financier, elles doivent toutefois faire des efforts supplémentaires pour accroître leur résilience. Il en va aussi de leur intérêt, car une assise solide de fonds propres représente un avantage concurrentiel dans l'une de leurs activités de base, à savoir la gestion de fortune. Elles seraient par ailleurs mieux protégées contre les pertes pouvant résulter du scénario négatif (voir chapitre 3) et réduiraient le risque de devoir se recapitaliser à des conditions défavorables dans une situation aussi tendue.

La Banque nationale recommande à UBS de poursuivre le processus de renforcement des fonds propres, notamment en continuant à mener une politique restrictive en matière de dividendes, et au Credit Suisse d'accélérer son processus et, d'ici à la fin de l'année, de renforcer considérablement sa base de fonds propres pouvant absorber des pertes. De

plus, les deux grandes banques devraient montrer davantage de transparence concernant leur résilience, afin de stimuler la confiance du marché et d'éviter que celui-ci ne porte des appréciations erronées et défavorables en période de crise.

Accent mis sur les fonds propres pouvant absorber des pertes

Dans son évaluation de la résilience des grandes banques, la BNS met l'accent sur les fonds propres pouvant absorber des pertes et sur les actifs pondérés en fonction des risques tels qu'ils sont définis selon les nouvelles dispositions. Comme l'a montré la récente crise, les ratios de fonds propres selon les dispositions en vigueur amènent à surestimer la résilience des banques. En effet, les fonds propres pris en compte ne sont pas tous susceptibles d'absorber des pertes²⁴, et le calcul des actifs pondérés en fonction des risques ne reflète pas l'intégralité des risques. Les nouvelles dispositions remédient aux principales déficiences dans ces deux domaines.

Bien que les nouvelles dispositions ne soient pas entièrement contraignantes avant le début de 2019, elles constituent déjà la référence déterminante d'un point de vue économique. Le marché et les autorités de surveillance ont également de plus en plus recours à l'estimation des fonds propres pouvant effectivement absorber des pertes pour apprécier la solvabilité d'une banque. En effet, même des banques affichant un ratio élevé de fonds propres selon les normes réglementaires actuelles ont rencontré des difficultés et ont dû solliciter l'aide de l'Etat lors de la récente crise.

La différence entre les ratios de fonds propres selon qu'ils sont calculés d'après les dispositions actuelles ou les nouvelles est particulièrement marquée pour les grandes banques suisses²⁵. Ils étaient par exemple de 15,6% pour le Credit Suisse et de 18,7% pour UBS en mars 2012 selon Bâle 2.5 (tier 1), alors que les ratios calculés en utilisant les fonds propres susceptibles d'absorber des pertes et les actifs pondérés en fonction des risques selon les nouvelles dispositions s'élevaient respectivement à 5,9%²⁶ et à 7,5%²⁷.

Evaluation de la résilience

Pour évaluer la résilience des grandes banques, la BNS adopte une approche comparative intégrant leur potentiel de pertes (voir chapitre 3), leur expérience en matière de pertes dans une perspective historique et leur résilience au regard d'autres grandes banques internationales. De plus, elle consi-

22 Bâle III et réglementation suisse relative à la problématique du *too big to fail*.

23 La BNS définit les fonds propres pouvant absorber des pertes comme la somme des fonds propres de base CET1 (*common equity tier 1*) selon le dispositif de Bâle III entièrement mis en œuvre et des instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé (*high trigger*) selon la réglementation suisse relative à la problématique du *too big to fail*. En vertu de la réglementation suisse, les banques doivent détenir des instruments supplémentaires de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas (*low trigger*). Comme ils font partie du plan d'urgence helvétique et qu'ils sont destinés à la restructuration ou à la liquidation des unités restantes

d'une banque, ils ne sont pas pris en considération dans cette perspective, qui concerne les établissements en continuité d'exploitation.

24 Voir BNS, *Rapport sur la stabilité financière*, 2011, et en particulier l'encadré 3, «Fonds propres réglementaires et fonds propres pouvant absorber des pertes».

25 Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, «Results of the Basel III monitoring exercise as of 30 June 2011», avril 2012.

26 Source: calculs de la BNS sur la base du rapport du Credit Suisse pour le premier trimestre 2012.

27 Présentation d'UBS des résultats du premier trimestre 2012.

dère les défis auxquels les banques doivent faire face pour mettre en œuvre les exigences réglementaires d'ici au début de 2019.

Les résultats de l'évaluation de ces trois aspects sont résumés ci-après.

- Premièrement, aussi bien les risques liés au contexte tel qu'il est décrit dans le scénario négatif, très défavorable mais réaliste, que l'exposition des grandes banques à ces risques sont élevés et peuvent mener à des pertes substantielles par rapport aux fonds propres dont elles disposent. Le Credit Suisse publie des données relatives au potentiel de pertes sous la forme d'un risque de position²⁸. Celui-ci atteint 19,5 milliards de francs (état à fin mars 2012), soit davantage que ses fonds propres pouvant absorber des pertes (17,3 milliards). UBS ne publie pas de mesure comparable des risques.
- Deuxièmement, les pertes subies par UBS durant la récente crise financière se sont élevées à plus de 3% du total net de son bilan. En comparaison, à la fin du mois de mars 2012, la part des fonds propres pouvant absorber des pertes dans le total net du bilan était d'environ 1,7% pour le Credit Suisse et de quelque 2,7% pour UBS²⁹. Cela correspond à un niveau d'endettement (ratio dette/fonds propres) de respectivement 60 et 40.
- Troisièmement, mesurée selon le nouveau dispositif de Bâle III, la capitalisation des deux grandes banques – en particulier celle du Credit Suisse –, est inférieure à la moyenne des grandes banques internationales. Or un niveau supérieur à la moyenne serait souhaitable étant donné l'importance des grandes banques pour l'économie et la stabilité financière en Suisse.

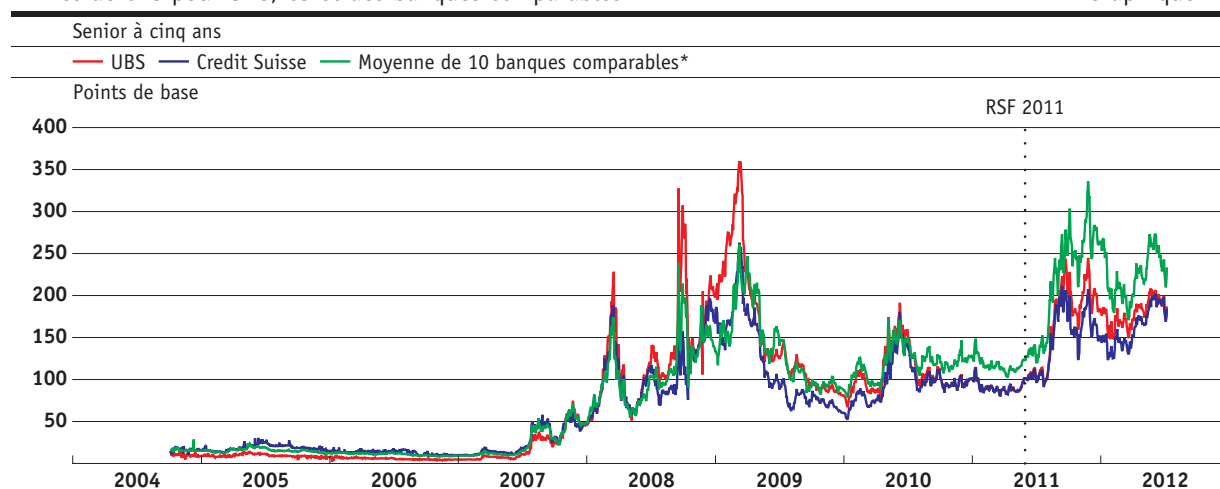
D'après la réglementation suisse relative à la problématique du *too big to fail*, les grandes banques devront porter leur ratio fonds propres pouvant absorber des pertes/actifs pondérés en fonction des risques à au moins 13% d'ici au début de 2019³⁰. Aussi bien le Credit Suisse qu'UBS ont annoncé qu'ils prévoient de satisfaire à ces exigences à moyen terme par une réduction de leurs actifs pondérés en fonction des risques conjuguée à un accroissement organique de leurs fonds propres³¹.

Pour ce faire, les grandes banques devront affronter de nombreux défis. L'environnement doit leur permettre de réaliser des bénéfices suffisants pour un accroissement organique des fonds propres. Par ailleurs, une réduction des actifs pondérés en fonction des risques pourrait peser sur leurs bénéfices courants et leurs bénéfices potentiels futurs. Enfin, les grandes banques devront satisfaire à des exigences plus sévères en matière d'endettement. Elles ne pourront pas le faire uniquement en réduisant leurs actifs pondérés en fonction des risques, mais devront aussi restreindre la taille de leur bilan.

Pour qu'elle se traduise par une amélioration de la résilience, une réduction des actifs pondérés en fonction des risques devrait s'accompagner d'une diminution des risques économiques effectifs. Pour montrer que tel est le cas, les banques devraient rendre compte de façon plus transparente de leur exposition au risque, par exemple en calculant et en publiant leurs actifs pondérés en fonction des risques non seulement selon leurs modèles internes, mais aussi suivant l'approche standard de Bâle. Une transparence accrue stimule la confiance du marché. Elle aide aussi à disperser les doutes possibles en ce

Primes de CDS pour UBS, CS et des banques comparables

Graphique 14



Source: Bloomberg.

* Il s'agit de la moyenne non pondérée des banques suivantes: Citigroup, JP Morgan Chase, Bank of America, Goldman Sachs, BNP Paribas, Société Générale, Royal Bank of Scotland, HSBC, Deutsche Bank et Barclays.

28 Le risque de position reflète dans une large mesure la perception que le Credit Suisse a du niveau requis de fonds propres économiques (*economic capital*): selon la définition de cette grande banque, les fonds propres économiques correspondent aux fonds propres jugés nécessaires pour rester solvable et en mesure d'agir même si des conditions extrêmes prévalent sur les marchés, dans la marche des

affaires et dans la gestion opérationnelle, compte tenu de la capacité financière visée (soit sa notation à long terme). Credit Suisse, rapport annuel 2011, page 95.

29 Voir note de bas de page 4.

30 De plus, elles devront détenir des instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas à hauteur d'environ 6% de leurs actifs pondérés en fonction des risques. Cette composante progressive de la réglementation suisse relative à la problématique du *too big to fail* dépend de la taille de la banque, de sa part de marché en Suisse et de ses possibilités de liquidation (*resolvability*). L'encours de tels instruments est nul au Credit Suisse; UBS en a émis à hauteur de 2 milliards de dollars au premier trimestre 2012.

qui concerne la pertinence du niveau d'actifs pondérés en fonction des risques par rapport au total du bilan³².

Appréciation par le marché: positive mais fragile

Selon l'appréciation actuelle du marché, les deux grandes banques présentent une solvabilité supérieure à la moyenne des grandes banques internationales. Elles peuvent asseoir cette réputation et éviter qu'elle ne se détériore en renforçant rapidement leur résilience.

Les deux grandes banques bénéficient de bonnes notations de crédit à long terme, même si celles-ci ont été abaissées depuis l'année précédente du fait d'une appréciation généralement plus prudente du secteur bancaire. Les primes de risque sur ces établissements, mesurées par les primes de CDS et les écarts de rendement de leurs obligations, sont au nombre des plus basses parmi les banques internationales comparables, bien qu'elles soient nettement plus élevées qu'en 2007, avant le début de la crise financière (voir graphique 14). Une explication possible serait que le Credit Suisse et UBS ne détiennent qu'un volume modeste, en termes absolus et en comparaison avec d'autres grandes banques internationales, de créances sur des Etats périphériques de la zone euro.

Une telle appréciation du marché reste toutefois fragile si les deux grandes banques ne renforcent pas leur base de fonds propres. En effet, elle repose en partie sur l'attente d'une aide de l'Etat en cas de crise. De plus, l'appréciation par le marché du niveau des fonds propres pouvant absorber des pertes et des perspectives de bénéfices des grandes banques se fait de plus en plus prudente.

Aussi bien les primes de CDS que les notations de crédit à long terme dépendent dans une large mesure du fait que le marché continue de tabler sur une aide de l'Etat aux grandes banques suisses en cas de crise. La législation relative à la problématique du *too big to fail* est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012, et un certain temps sera nécessaire pour mettre en œuvre les mesures qu'elle prévoit en matière de possibilités de liquidation (*resolvability*). C'est pourquoi les agences de notation donnent explicitement aux grandes banques suisses une notation de crédit à long terme meilleure que ne le justifierait leur résilience. Ce bonus atteint actuellement jusqu'à trois crans selon l'agence. Si les attentes relatives à une aide de l'Etat se font moins fortes, le marché pourrait revoir à la baisse son appréciation³³.

A cela s'ajoute le danger que les agences revoient aussi à la baisse leur notation de la solidité financière des grandes banques. D'une part, l'affaiblissement des perspectives de bénéfices dans le secteur bancaire mondial a mené à une évaluation moins favorable de la résilience des grandes banques actives sur le plan international. D'autre part, les analystes, tout comme par exemple le FMI³⁴, relèvent de plus en plus souvent qu'en comparaison internationale, les grandes banques suisses disposent d'un faible niveau de fonds propres pouvant absorber des pertes. C'est ainsi que Moody's envisage d'abaisser la notation du Credit Suisse et d'UBS de façon plus marquée que la moyenne³⁵.

Recommandations de la BNS

Se fondant sur son évaluation de la résilience présentée ci-dessus, et dans le but de renforcer la stabilité financière, la BNS émet deux recommandations à l'intention des grandes banques.

Premièrement, la BNS recommande aux grandes banques de continuer à renforcer leur dotation en fonds propres pouvant absorber des pertes afin qu'elles restent classées parmi les banques les mieux capitalisées du monde, même selon les définitions des nouvelles dispositions. Accroître la résilience est une nécessité du point de vue de la stabilité financière et permet d'améliorer la compétitivité dans l'une de leurs activités de base, à savoir la gestion de fortune. En outre, les banques réduiraient ainsi le risque de devoir se recapitaliser dans des conditions difficiles lors d'une période de crise. En ce qui concerne le Credit Suisse, étant donné son faible niveau de départ et les risques découlant du contexte actuel, il est essentiel que l'établissement renforce considérablement, dans le courant de l'année, sa dotation en fonds propres pouvant absorber des pertes. Il pourra atteindre cet objectif non seulement par la réduction prévue des risques, mais aussi, par exemple, en suspendant le versement des dividendes ou même en levant des capitaux sur le marché grâce à l'émission de nouvelles actions.

Deuxièmement, la BNS recommande aux grandes banques de montrer davantage de transparence au sujet de leur résilience. Une plus grande transparence stimulerait la confiance du marché et éviterait que ce dernier ne porte des appréciations erronées et défavorables à cause d'un manque de clarté, ce qui aggraverait encore la situation en période de crise. D'une part, les grandes banques devraient publier régulièrement les nouveaux indicateurs réglementaires, en particulier les fonds propres

31 Le Credit Suisse a annoncé, lors de la présentation de ses résultats trimestriels en octobre 2011, qu'il prévoyait de réduire ses actifs pondérés en fonction des risques; UBS a fait une annonce semblable lors de sa journée des investisseurs en novembre 2011.

32 Voir par exemple «Revisiting Risk-Weighted Assets», IMF Working Paper 12/90, mars 2012; Standard & Poor's, Global Credit Portal, Credit Suisse AG, 4 juillet 2011; Moody's, Credit Opinion: UBS AG, 28 février 2012.

33 Déjà à la fin de 2010, Fitch indiquait que les relèvements de notations basés sur des attentes relatives à une aide de l'Etat seraient remis en cause lorsque des mécanismes de liquidation

seraient développés pour les banques actives à l'échelle mondiale (FitchRatings, «Resolution Regimes and the Future of Bank Support», 14 décembre 2010).

34 «(...) we encourage the authorities to: Press large banks to move faster to strengthen the quality of their capital, which remains low in comparison to peers and in light of risks. (...) In light of these risks, the authorities should press systemically important banks to raise the quality of their capital more rapidly.» FMI, 2012 Article IV Consultation – Concluding Statement, Berne, 20 mars 2012.

35 Moody's, présentation du Bank Ratings Review 2012, mars 2012.

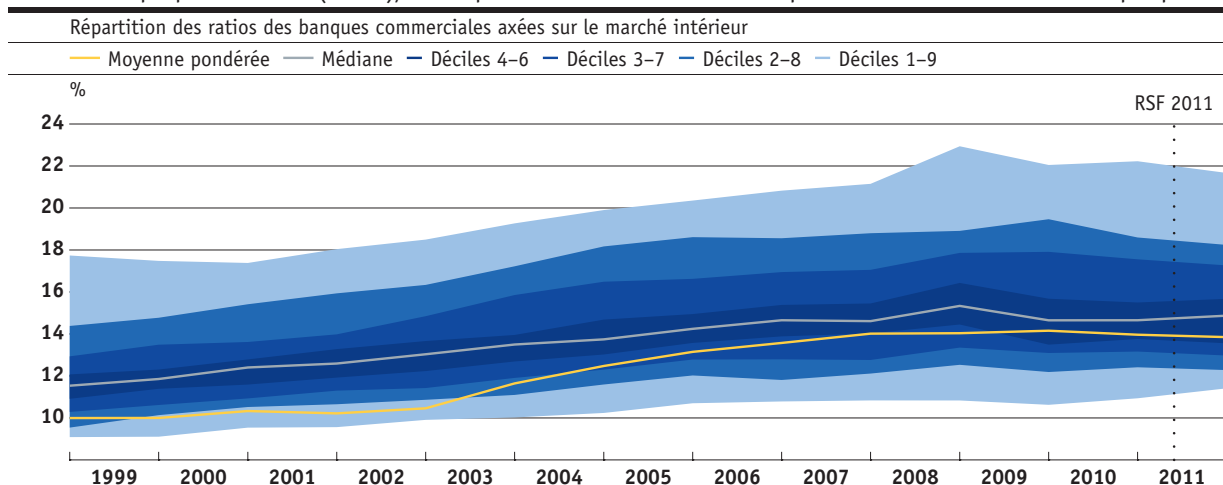
pouvant absorber des pertes et les actifs pondérés en fonction des risques selon le dispositif de Bâle III entièrement mis en œuvre, comme l'a déjà fait UBS lors des deux dernières présentations de ses résultats trimestriels³⁶. D'autre part, elles devraient donner des informations transparentes sur la réduction en cours des risques. Dès le 1^{er} janvier 2013, l'ordonnance révisée sur les fonds propres habilitera la FINMA à exiger un calcul parallèle des actifs pondérés en fonction des risques suivant l'approche standard de Bâle. Les banques devraient aujourd'hui déjà le faire volontairement pour permettre au marché de mieux évaluer leur réduction des risques³⁷.

Résilience des banques commerciales axées sur le marché intérieur

Calculée selon les exigences réglementaires en vigueur, la capitalisation moyenne des banques commerciales axées sur le marché intérieur se situe à un niveau historiquement élevé. Cependant, la résilience de certaines d'entre elles – dont quelques établissements de taille importante – devrait être renforcée compte tenu de leur exposition aux risques. En outre, du fait de l'augmentation des risques cycliques sur les marchés immobilier et hypothécaire, un ajustement temporaire des exigences de fonds propres applicables à l'ensemble du système pourrait devoir être envisagé. Afin de limiter ces risques à moyen terme pour la stabilité financière, il est possible de compléter les mesures d'autoréglementation et

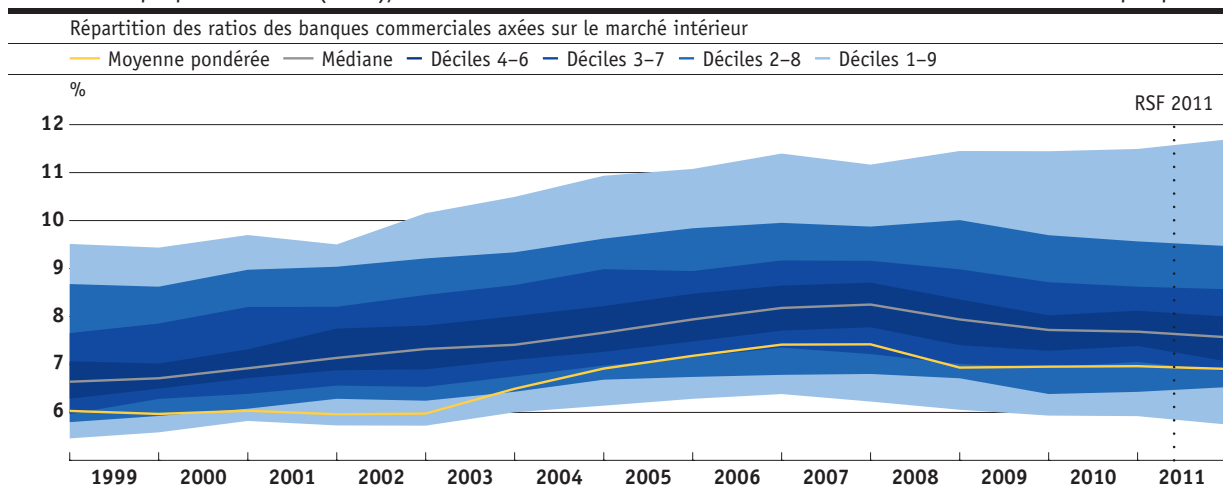
Ratio fonds propres de base (tier 1)/actifs pondérés en fonction des risques

Graphique 15



Ratio fonds propres de base (tier1)/somme du bilan

Graphique 16



Graphiques 15 et 16: sources: BNS et FINMA.

36 Le Financial Policy Committee de la Banque d'Angleterre a lui aussi émis une recommandation selon laquelle les banques devraient déjà publier au moins leur degré d'endettement tel qu'il est spécifié selon la définition des fonds propres dans le dispositif de Bâle III entièrement mis en œuvre. «Record of the interim financial policy committee meeting», mars 2012.

37 Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire propose que toutes les banques soient tenues de calculer régulièrement les fonds propres exigés en suivant l'approche standard, et ce pour toutes leurs activités de négoce. Voir «Fundamental review of the trading book», Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, mai 2012.

de surveillance microprudentielle par des mesures macroprudentielles. Dans ce contexte, la BNS salue l'introduction d'un nouvel instrument macroprudentiel, à la disposition des autorités suisses à compter du 1^{er} juillet 2012, sous la forme d'un volant anti-cyclique de fonds propres.

Situation stable en matière de fonds propres pour les banques commerciales axées sur le marché intérieur

La capitalisation moyenne – calculée selon les exigences réglementaires – des banques commerciales axées sur le marché intérieur se situe à un niveau historiquement élevé. Contrairement à ce qui est le cas pour les grandes banques, une forte proportion de leurs fonds propres publiés est également susceptible d'absorber des pertes.

La capitalisation moyenne des banques axées sur le marché intérieur est restée pratiquement inchangée en 2011 (voir graphiques 15 et 16). Les fonds propres de base (tier 1) s'élevaient en moyenne à 6,9% du total du bilan en fin d'année (2010: 7%) et à 13,8% des actifs pondérés en fonction des risques (2010: 14%) – ou 13,6% (2010: 13,4%) si l'on fait abstraction de l'abattement dont bénéficiaient certaines banques cantonales du fait de la garantie d'Etat³⁸.

Comme le montrent les graphiques 15 et 16, les ratios de fonds propres des banques axées sur le marché intérieur présentent une dispersion relativement forte. Cependant, tous les établissements remplissent actuellement les exigences réglementaires minimales. De plus, la plupart ne devraient pas avoir trop de difficultés à satisfaire aux nouvelles exigences de Bâle III, ni à celles de la FINMA concernant les volants additionnels de fonds propres, qui varient selon les catégories de surveillance³⁹.

Nécessité de renforcer encore la résilience face à l'augmentation des risques sur les marchés immobilier et hypothécaire

Depuis la publication du dernier Rapport sur la stabilité financière en juin 2011, les déséquilibres ont continué de s'accroître sur les marchés immobilier et hypothécaire en Suisse. A ce jour, ni la révision des règles d'autorégulation⁴⁰, ni le renforcement de la surveillance microprudentielle par la FINMA⁴¹ n'ont suffi à éviter le fort accroissement du risque systémique sur ces marchés.

Dans ce contexte, il se peut que les ratios de fonds propres réglementaires amènent à surestimer fortement la résilience des banques. Premièrement,

à travers son impact sur les quotités de financement, une hausse des prix immobiliers peut en effet entraîner une baisse des exigences en matière de fonds propres, ce qui rend ces dernières procycliques. Les indicateurs de fonds propres réglementaires conduisent à surestimer d'autant plus la résilience de ces banques que les prix immobiliers dépassent le niveau justifié par les fondamentaux et que le taux de rotation du portefeuille de prêts hypothécaires de ces banques est élevé. Cet effet pourrait être marqué dans le contexte actuel. Deuxièmement, le faible degré de diversification de la plupart de ces banques, dû en particulier au fait qu'elles sont fortement axées sur le marché hypothécaire, n'est pas pris en compte dans les exigences de fonds propres. Enfin, le risque élevé de taux d'intérêt que de nombreuses banques commerciales axées sur le marché intérieur continuent de supporter dans leur portefeuille bancaire n'est pas intégré dans le calcul des exigences minimales de fonds propres (premier pilier).

Selon les estimations de la BNS, certaines banques présentent des réserves de fonds propres qui pourraient se révéler insuffisantes pour absorber les pertes qui découleraient du scénario négatif. Dans leur ensemble, ces banques représentent une part relativement modeste du marché, mais l'expérience montre que, dans des situations critiques, même de petits établissements peuvent générer des tensions considérables pour l'ensemble du système bancaire. Des mesures microprudentielles pourraient s'avérer nécessaires pour ceux qui ne seraient pas en mesure d'absorber les pertes résultant de ce scénario, très défavorable mais réaliste, portant sur les douze prochains mois.

De plus, un certain nombre de banques dont le profil de risque est élevé (voir chapitre 3) disposent de réserves de fonds propres relativement réduites. En termes d'actifs, elles détiennent une part de marché importante par rapport à l'ensemble des banques axées sur le marché intérieur. Comme des déséquilibres continuent de se former sur les marchés immobilier et hypothécaire et que le bas niveau des taux d'intérêt ne pourra être maintenu à long terme, elles devraient réexaminer leur propension au risque et le niveau approprié pour leurs réserves de fonds propres, puis procéder si nécessaire à des ajustements. Elles devraient en particulier s'assurer qu'elles seront en mesure de garantir la continuité des activités économiquement importantes même si une correction marquée des prix devait se produire sur le marché de l'immobilier résidentiel parallèle-

38 Les banques cantonales dont les engagements non subordonnés sont entièrement garantis par le canton bénéficiaient d'exigences réduites en matière de fonds propres jusqu'à fin 2011.

39 Voir FINMA, Circulaire 2011/2 et le rapport explicatif du 21 octobre 2011 *Modification de l'ordonnance sur les fonds propres et des dispositions d'exécution*.

40 Association suisse des banquiers, Directives concernant l'examen, l'évaluation et le traitement des crédits garantis par gage immobilier, octobre 2011.

41 FINMA, *Rapport annuel*, 2010.

ment à une forte hausse des taux d'intérêt et du nombre de défauts d'emprunteurs.

**Différentes mesures complémentaires
nécessaires pour réduire les risques
à moyen terme sur les marchés immobilier
et hypothécaire**

Afin de limiter les risques à moyen terme sur les marchés immobilier et hypothécaire, il est possible de combiner des mesures d'autoréglementation et de surveillance microprudentielle avec des mesures macroprudentielles.

Dans ce contexte, la BNS approuve les mesures, annoncées le 1^{er} juin 2012, visant à réduire les risques sur le marché hypothécaire. En plus d'une nouvelle révision de l'autoréglementation en matière de prêts hypothécaires, qui limite l'utilisation de l'épargne provenant de la prévoyance comme garantie pour les emprunteurs (à partir de juillet 2012), et d'un ajustement permanent des pondérations risques pour les prêts hypothécaires à quotité de financement élevée (dès janvier 2013), ces mesures comprennent l'introduction d'un nouvel instrument macroprudentiel, dont les autorités suisses disposent également à compter de juillet 2012, sous la forme d'un volant anticyclique de fonds propres.

Une fois activé, ce volant anticyclique devrait aider à protéger le secteur bancaire des conséquences d'une croissance excessive des crédits en renforçant sa capacité d'absorber des pertes. De plus, il devrait contribuer à prévenir la formation de tels excès. Le volant anticyclique est une mesure temporaire, et il ne sera effectivement activé que si les déséquilibres atteignent un niveau critique. Les responsabilités sont réparties entre les institutions de telle sorte que le Conseil fédéral décide de l'activation, du niveau et de la désactivation du volant anticyclique sur proposition de la BNS, laquelle consulte préalablement la FINMA.

